

VOYAGEURS DU MONDE
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLÉE GENERALE MIXTE DU 11 JUIN 2026
INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
EXERCICE 2025

SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DU GROUPE ET CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE	4
1.1.	Evolution générale de l'activité du Groupe et faits marquants de l'exercice 2025	4
1.2.	Evolution, sur 2025, du chiffre d'affaires des principaux produits du Groupe par rapport à 2024	5
1.3.	Répartition géographique des clients.....	6
1.4.	Activité de nos Maisons (hébergements exclusifs).....	6
1.5.	Succursales.....	6
2.	ACTIVITE DES FILIALES – COMPTES CONSOLIDES – SITUATION ET PERSPECTIVES DU GROUPE	7
2.1.	Activité des principales filiales et sociétés contrôlées	7
2.2.	Compte de résultat et bilan du Groupe	9
2.3.	Situation d'endettement	13
2.4.	Activité en matière de recherche et de développement.....	13
2.5.	Evénements importants concernant le Groupe survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date du présent rapport.....	13
2.6.	Evolution prévisible de la situation du Groupe.....	14
2.7.	Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation est confronté.....	14
2.7.1.	Risques EXOGENES.....	15
I.	Risques liés à des événements de grande ampleur *	15
II.	Risque d'information (état sanitaire) *	16
III.	Risque environnemental*	17
IV.	Risque climatique*	18
2.7.2.	Risques LIES A L'ACTIVITE.....	19
V.	Risque de cyberattaque *	19
VI.	Risque lié à l'environnement concurrentiel et à la désintermédiation *	19
VII.	Risque de défaillance informatique *	20
VIII.	Gestion des talents *	21
IX.	Risque de réputation *	22
X.	Risque lié aux opérations de croissance externe	23
XI.	Risques de défaillance de prestataires	23
2.7.3	Risques JURIDIQUES ET FINANCIERS	24
XII.	Risque de change	24
XIII.	Risque de non-renouvellement des autorisations administratives.....	24
2.8	Incidences des activités du Groupe en matière de lutte contre l'évasion fiscale.....	25
3.	RAPPORT DE RESPONSABILITE SOCIETALE D'ENTREPRISE (RSE)	26
3.1.	Raison d'être et modèle d'affaires	26
3.2.	Cartographie des risques environnementaux, sociétaux et sociaux	27
3.3.	Politique et indicateurs de suivi des risques environnementaux	29
3.5	Politique et indicateurs de suivi des risques sociaux	35
3.6	Note méthodologique	39
4.	SITUATION DE VOYAGEURS DU MONDE – COMPTES SOCIAUX	39
4.1.	Compte de résultat et bilan de Voyageurs du Monde.....	39
4.2.	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société.....	42
4.3.	Prêts à moins de trois ans consentis par la Société à titre accessoire dans les conditions de l'article L. 511–6, 3 bis alinéa 2 du Code Monétaire et Financier	43
4.4.	Activité en matière de recherche et de développement de la Société.....	43
4.5.	Incidences des activités de la Société en matière de lutte contre l'évasion fiscale.....	43
4.6.	Filiales, participations et sociétés contrôlées.....	43
5.	RESULTAT DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DU RESULTAT – RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	44
5.1.	Proposition d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2025.....	44
5.2.	Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles ou non à l'abattement de 40% (article 243 bis du Code Général des Impôts)	46
5.3.	Tableau des résultats des cinq derniers exercices.....	47
6.	CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES PAR L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE	47

7.	INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL	47
7.1	Composition de l'actionnariat et répartition des droits de vote au 31.12.2025	47
7.2	Evolution de l'action Voyageurs du Monde en bourse (Euronext Growth)	51
7.3	Rachat par la Société de ses propres actions : examen des précédentes autorisations au Conseil - proposition d'une nouvelle autorisation, avec faculté de subdélégation	52
8.	PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS - ACTIONS GRATUITES	55
9.	ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE - MANDATAIRES SOCIAUX – CENSEURS	55
o	Situation des mandataires sociaux et censeurs – Renouvellements de mandats	55
o	Rémunérations des administrateurs	58
o	Informations concernant les transactions réalisées par les dirigeants ou responsables de haut niveau et leurs proches sur les titres Voyageurs du Monde	58
10.	CONTROLE DE LA SOCIETE	58
11.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	59
12.	PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES STATUTS.....	59
12.1	Proposition de modification des articles 18 et 21 des statuts de la Société relatives à la limite d'âge des dirigeants	59
12.2	Dans le cadre du décret n°2026-94 du 13 février 2026	59
13.	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	60
13.1	Informations concernant les mandataires sociaux.....	60
o	Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux.....	60
o	Fréquence des réunions du Conseil d'administration	64
o	Comité du Conseil d'administration.....	65
o	Rémunérations des mandataires sociaux	65
13.2	Conventions conclues sur l'exercice entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	66
13.3.	Délégations de pouvoirs et/ou de compétence en matière d'augmentation de capital.....	66

1. PRESENTATION DU GROUPE ET CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après l'activité et les résultats de Voyageurs du Monde (ci-après, la « Société » ou « Voyageurs ») et de ses filiales (la Société et ses filiales étant ci-après dénommées le « Groupe »), une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2025, ainsi que l'évolution prévisible.

1.1. Evolution générale de l'activité du Groupe et faits marquants de l'exercice 2025

Malgré un environnement international très incertain et une situation politique et économique peu favorable, le Groupe a connu une belle progression de son activité au cours de l'exercice 2025. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 785,0 M€ contre 735,3M€ en 2024 (+6,8%). Les voyages sur-mesure (+7%) et les voyages d'aventure (+9%) ont tiré la croissance tandis que les voyages à vélo ont marqué le pas après plusieurs années de hausse importante (+3%).

Sur l'exercice 2025, l'EBITDA s'élève à 72,7 millions d'euros en progression de 6,3 % par rapport à l'exercice 2024. Le résultat net part du Groupe s'élève à 48,0 millions d'euros, en progression de 1 % par rapport à l'exercice 2024. Ces résultats reflètent la bonne tenue de l'activité malgré des facteurs externes peu favorables. Les éléments de valeur ajoutée produits par les marques du groupe ont également permis la progression de la marge brute.

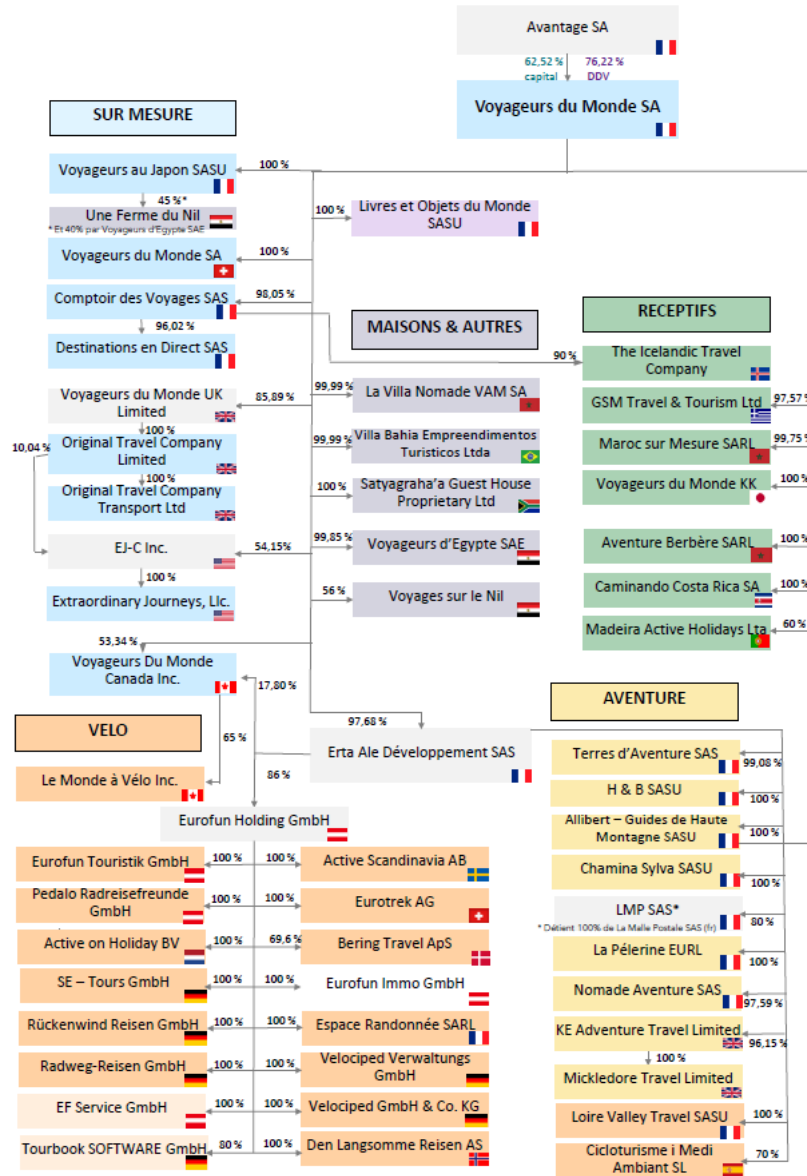
Comme indiqué au point 7.1.1 ci-après, la Société a constaté la réalisation définitive d'augmentations de capital différées par conversion anticipée, à effet au 13 mai 2025, de la totalité des obligations convertibles en actions réservées émises par la Société le 29 avril 2021 au profit de CERTARES ENRICO SARL, CREDIT MUTUEL EQUITY SCR et BPI FRANCE (FPS FRANCE INVESTISSEMENT TOURISME 2) (les « OCA Réservées »). Le montant global des augmentations de capital différées par conversion des OCA Réservées s'élève à 1.012.234 euros et ce par émission au total, au 13 mai 2025, de 1.012.234 actions ordinaires nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune au profit des obligataires concernés. La libération de ces actions a été opérée par compensation à due concurrence avec les créances obligataires.

Prises de participations, cessions, fusions

- Création, par notre filiale Erta Ale Développement, de la société H & B, société spécialisée dans l'organisation et la vente de voyages, moyennant un apport en numéraire à la constitution de 300.000 euros.
- Participation, par notre filiale Voyageurs au Japon, à la constitution de la société Une Ferme du Nil, société de droit égyptien spécialisée dans l'exploitation et la valorisation de produits agricoles, à hauteur de 45% du capital, moyennant un apport en capital de EGP 112.660.
- Augmentation de la participation de Erta Ale Développement dans la société L.M.P par voie de rachat d'actions aux associés existants, la portant à 80%.

Divers

Au 31 décembre 2025, l'organigramme du Groupe est le suivant :



1.2. Evolution, sur 2025, du chiffre d'affaires des principaux produits du Groupe par rapport à 2024

Produits	Principales marques	Var 25/24	% CA 2025	% CA 2024
Voyages sur mesure	Voyageurs du Monde, Comptoir des Voyages, Voyageurs du Monde Canada, Original Travel, bynativ, EJ	6,5%	55%	57%

Voyages d'aventure	Allibert Trekking, Terres d'Aventure, Nomade Aventure, Chamina Voyages, KE Adventure Travel, Mickledore Travel Limited	8,8%	30%	28%
Voyages à vélo	Eurofun Touristik, Loire Valley Travel, Radweg Reisen, Ruckenwind Reisen, SE Tours	4,4%	15%	15%
TOTAL		6,8%	100%	100%

1.3. Répartition géographique des clients

La répartition du chiffre d'affaires des ventes aux particuliers du Groupe, par origine géographique des clients, se présente comme suit au 31 décembre 2025 par comparaison au 31 décembre 2024 :

Origine des clients par adresse client	2025	2024
France	63%	65%
Etranger	37%	35%
Total	100%	100%

1.4. Activité de nos Maisons (hébergements exclusifs)

Le Groupe dénombre fin 2025 :

- 3 hébergements en pleine propriété : la Villa Nomade (12 chambres) située à Marrakech (Maroc) ; la Villa Bahia (17 chambres) située à Salvador de Bahia (Brésil) et la Satyagraha's Guest House (8 chambres) localisée à Johannesburg (Afrique du Sud),
- 2 bateaux de croisière en Egypte : le Steam Ship Sudan (24 cabines) et la Flâneuse du Nil (7 cabines).

1.5. Succursales

La Société détient au 31 décembre 2025 les succursales suivantes :

- 48 rue Sainte-Anne - 75002 – Paris ;
- 50 rue Sainte-Anne – 75002 – Paris ;
- 53 rue Sainte-Anne – 75002 – Paris ;
- 57 rue Sainte-Anne – 75002 – Paris ;
- 30 rue Saint-Augustin (5^{ème} étage) – 75002 – Paris ;
- 4 rue du Maréchal Joffre – 06000 – Nice ;

- 25 rue Fort-Notre-Dame (68 rue Sainte) –13001– Marseille
- 26 rue des Marchands – 31000 – Toulouse ;
- 35 rue Thiac – 33000 – Bordeaux ;
- 8 rue du Palais des Guilhem – 34000 – Montpellier ;
- 31 rue de la Parcheminerie – 35000 – Rennes ;
- 16 Boulevard Gambetta – 38000 – Grenoble ;
- 13 rue du Moulin (1/3 rue des Bons Français) – 44000 – Nantes ;
- 147 – 149 bis Boulevard de la Liberté – 59000 – Lille ;
- 16 rue Sainte-Barbe – 67000 – Strasbourg ;
- 5 Quai Jules Courmont – 69000 – Lyon ;
- 17-19 rue de la Vicomté – 76000 – Rouen ;
- 23 Chaussée de Charleroi –1060 – Bruxelles.
- 26 T Boulevard Gabriel Guist'hau – 44000 – Nantes.

2. ACTIVITE DES FILIALES – COMPTES CONSOLIDES – SITUATION ET PERSPECTIVES DU GROUPE

2.1. Activité des principales filiales et sociétés contrôlées

L'activité des principales filiales et sociétés contrôlées sur l'exercice 2025 est détaillée dans le tableau ci-après (par comparaison avec l'exercice 2024).

Les données présentées ci-dessous sont établies selon le modèle de consolidation et diffèrent en cela des comptes sociaux. Ainsi, le chiffre d'affaires retenu correspond exclusivement au chiffre d'affaires voyage, à l'exclusion des refacturations internes. Les charges d'exploitation intègrent la participation des salariés. L'actif immobilisé comprend les seules immobilisations corporelles et incorporelles, à l'exclusion des immobilisations financières.

		En kEUR var 2025 vs 2024		Chiffre d'affaires	Charges d'exploitation	Résultat d'exploitation	Résultat net	Actif immobilisé	Capitaux propres
SUR-MESURE	Voyageurs du Monde	232 629	-	219 883	23 441	25 786	14 156	144 836	
		5%		6%	-1%	-48%	21%	157%	
	Comptoir des Voyages	104 573	-	93 656	11 157	9 248	2 494	18 553	
		5%		5%	0%	-1%	8%	13%	
	Original Travel Company	25 840	-	24 467	1 373	1 113	917	3 957	
		11%		11%	6%	11%	-13%	28%	
	Destinations en Direct	29 618	-	29 576	323	516	1 051	2 627	
	18%		20%	-53%	-46%	5%	24%		
Voyageurs du Monde Suisse	24 214	-	23 807	608	508	780	3 388		
	32%		33%	40%	183%	172%	18%		
Extraordinary Journeys	19 656	-	19 379	362	563	256	2 309		
	5%		8%	-59%	-4%	1%	10%		
Voyageurs du Monde Canada	20 320	-	17 932	2 522	2 043	1 252	6 332		
	23%		22%	32%	27%	-4%	26%		
AVENTURE	Terres d'Aventure	90 254	-	85 392	6 523	5 616	3 809	10 664	
		6%		5%	15%	7%	43%	18%	
	Allibert - Guides de Haute Montagne	61 510	-	57 438	4 354	3 721	1 994	7 289	
		16%		15%	25%	15%	20%	31%	
	Nomade Aventure	43 479	-	40 959	2 698	2 250	177	3 082	
		10%		9%	40%	21%	-15%	13%	
	Chamina Sylva	9 364	-	8 950	423	390	648	1 235	
	-4%		-5%	14%	-1%	9%	-11%		
KE Adventure Travel	11 951	-	11 225	731	973	212	5 325		
	6%		6%	10%	20%	-11%	5%		
La Pélerine	6 252	-	5 528	724	565	213	872		
	0%		1%	-9%	-5%	20%	-20%		
Mickledore Travel	4 804	-	4 230	574	455	21	774		
	12%		11%	17%	15%	125%	5%		
VELO	Eurofun Touristik	45 544	-	44 399	1 849	1 549	2 409	4 820	
		7%		7%	7%	3%	-1%	1%	
	SE tours	21 616	-	20 922	758	509	932	1 595	
		11%		15%	-46%	-50%	21%	47%	
	Radweg Reisen	13 893	-	15 790	1 664	1 748	1 655	1 555	
		-11%		-1%	-1655%	-35060%	2%	-906%	
	Ruckenwind Reisen	13 493	-	12 971	610	432	671	1 291	
		1%		0%	0%	0%	-14%	-5%	
	Eurotrek	12 280	-	12 248	32	18	202	344	
		0%		-2%	-118%	-110%	-21%	-5%	
	Velocped	7 813	-	7 734	122	119	314	521	
		-2%		-2%	-47%	-44%	-8%	-15%	
	RadreiseFreunde	9 121	-	8 914	232	197	468	1 393	
		-9%		-8%	-35%	-39%	2%	18%	
	Loire Valley Travel	5 571	-	4 954	657	521	826	2 162	
		19%		18%	3%	3%	18%	32%	
Bering Travel	4 797	-	4 758	39	44	73	324		
	-3%		-1%	-74%	-69%	-14%	-361%		
Le Monde à Vélo Inc.	2 492	-	2 467	46	68	5	387		
	NA		NA	NA	NA	NA	NA		
Espace Randonnée	2 779	-	2 743	47	47	276	86		
	10%		8%	-324%	-304%	17%	121%		
Den Langsomme Reisen AS	2 413	-	2 209	204	178	-	549		
	9%		9%	2%	3%	-100%	47%		
Active Scandinavia	1 269	-	1 271	0	-	39	157		
	4%		4%	-103%	-100%	7%	0%		
Active on holiday	807	-	930	123	129	48	157		
	25%		20%	-7%	-6%	23%	461%		
Cicloturisme	1 146	-	1 128	49	33	398	255		
	NA		NA	NA	NA	NA	NA		
RECEPTIFS	The Icelandic Travel Company	7 907	-	7 922	14	93	64	2 364	
		7%		11%	-106%	-70%	-29%	4%	
	GSM Travel & Tourism	4 111	-	4 197	35	35	15	277	
		-4%		-5%	-58%	-59%	-2%	-11%	
	Maroc sur Mesure	3 280	-	3 024	256	234	42	690	
		18%		6%	49%	18%	-27%	50%	
Caminando Costa Rica	1 688	-	1 619	68	48	2	321		
	48%		37%	-266%	-195%	30%	17%		
Madeira Active Holidays	1 283	-	1 111	172	155	3	413		
	9%		7%	26%	31%	NA	9%		
Voyageurs du Monde KK	962	-	1 016	70	50	-	104		
	38%		44%	93%	193%	-100%	78%		
MAISONS & AUTRES	Voyageurs au Japon	8 946	-	6 779	2 609	1 935	23	4 219	
		0%		0%	0%	-2%	NA	85%	
	Voyageurs d'Egypte	2 602	-	2 620	121	74	445	51	
		12%		23%	-61%	332%	22%	-333%	
	Livres et Objets du Monde	1 398	-	1 282	148	111	8	222	
		10%		8%	37%	37%	-13%	-10%	
Villa Bahia Empreendimentos Turisticos	711	-	600	113	204	322	146		
	20%		17%	43%	-250%	5%	-57%		
La Villa Nomade	662	-	592	70	58	529	188		
	35%		19%	-1580%	-479%	-5%	44%		
Satyagraha Guest House	315	-	394	70	66	538	517		
	15%		17%	30%	28%	-3%	-12%		

2.2. Compte de résultat et bilan du Groupe

- Synthèse générale











































Le Groupe enregistre un chiffre d'affaires de 785,0 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 735,3 millions d'euros au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 6,8% par rapport à l'exercice précédent.

La marge s'établit à 255,7 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 236,6 millions d'euros en 2024, soit une augmentation de 8,1%.

L'EBITDA ressort ainsi à 72,7 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 68,3 millions d'euros au 31 décembre 2024, soit une hausse de 6,3%

Le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à 48,4 millions d'euros à la clôture de l'exercice (contre 47,5 millions d'euros l'exercice précédent).

La contribution des différentes sociétés à la formation du résultat net consolidé part du Groupe (qui s'entend après l'ensemble des retraitements de consolidation, l'amortissement des écarts d'acquisition et les intérêts minoritaires) s'établit comme suit.

		En kEUR	2024	2025	Variation	
SUR-MESURE	Voyageurs du Monde 		17 671	18 720	6%	
	Comptoir des Voyages 		9 487	9 039	-5%	
	Destinations en Direct 		942	456	-52%	
	Original Travel Company 		825	1 067	29%	
	Extraordinary Journeys 		402	356	-12%	
	Voyageurs du Monde Suisse 		176	508	188%	
	Voyageurs du Monde Canada 		1 208	1 433	19%	
AVENTURE	Terres d'Aventure 		5 135	5 523	8%	
	Allibert - Guides de Haute Montagne 		3 134	3 618	15%	
	Nomade Aventure 		1 805	2 214	23%	
	Chamina Sylva 		389	384	-1%	
	La Pélerine 		585	557	-5%	
	KE Adventure Travel 		122	544	345%	
	Mickledore Travel 		395	449	14%	
VELO	Eurofun Touristik 		763	1 268	66%	
	SE tours 		518	393	-24%	
	Radweg Reisen 		2 -	963	N.A	
	Ruckenwind Reisen 		220	353	61%	
	Eurotrek 		-	89	15	117%
	Velociped 		107	101	-5%	
	Radreisefreunde 		164	155	-6%	
	Bering Travel 		49	18	-63%	
	Le Monde à Vélo Inc. 		-70	31	-56%	
	Espace Randonnée 		-	11	35	-404%
	Den Langsomme Reisen AS 		142	151	6%	
	Loire Valley Travel 		497	513	3%	
	Active Scandinavia 		2 -	159	-7301%	
	Cicloturisme 		-	23	N.A	
Active on holiday 		-	69 -	136	-97%	
RECEPTIFS	The Icelandic Travel Company 		270	43	-84%	
	GSM Travel & Tourism 		-	86 -	34	60%
	Maroc sur Mesure 		193	176	-9%	
	Madeira Active Holidays 		70	92	31%	
	Voyageurs du Monde KK 		18	50	183%	
	Caminando Costa Rica 		-	26	39	-248%
MAISONS & AUTRES	La Villa Nomade 		-	15	58	485%
	Villa Bahia Empreendimentos Turisticos 		75	270	262%	
	Satyagraha Guest House 		-	52 -	66	-26%
	Voyageurs d'Egypte 		205	97	52%	
	Voyages sur le Nil 		91	39	-57%	
	Voyageurs au Japon 		1 982	1 936	-2%	
	Livres et Objets du Monde 		81	111	38%	

Les autres sociétés du Groupe ont une contribution non significative au résultat net consolidé.

- **Evolution du périmètre de consolidation - Accroissement ou cession de participations :**

Les évolutions du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice 2025 sont les suivantes :

- Augmentation de capital inégalement souscrite par libération d'actions gratuites sans obligations de rachats par le groupe chez :

Comptoir des voyages : Dilution à hauteur de 0,51% générant un résultat de cession de -107 milliers d'euros.

bynativ (anciennement dénommée « Destinations en Direct ») : Dilution à hauteur de 0,51% générant un résultat de cession de -31 milliers d'euros.

Terres d'Aventure : Dilution à hauteur de 0,45% générant un résultat de cession de -60 milliers d'euros.

Nomade Aventure : Dilution à hauteur de 0,95% générant un résultat de cession de -40 milliers d'euros.

- Comptoir a cédé 7 994 actions bynativ à un tiers pour un montant de 200 milliers d'euros.
- Prise de participation complémentaire, à hauteur de 3,5%, du capital de Eurofun Holding. L'opération a généré un écart d'acquisition de +1 040 milliers d'euros.
- Voyageurs du Monde a procédé au rachat d'actions de croissance (*hurdle shares*) de Voyageurs du Monde UK Limited, représentant 2,6 % du capital, pour un montant de 165 milliers d'euros. L'opération a généré un écart d'acquisition de +55 milliers d'euros.
- Prise de participation complémentaire, à hauteur de 45% du capital de LMP. L'opération a généré un écart d'acquisition de + 747 milliers d'euros et entraîné un changement de méthode de consolidation du sous-groupe La Malle Postale, passant de la mise en équivalence à intégration globale.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2025 figure dans le paragraphe 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2025.

- **Le compte de résultat consolidé 2025**

➤ **Chiffre d'affaires et autres produits**

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2025 s'est élevé à 785,0 millions d'euros contre 735,3 millions d'euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 6,8%.

Les autres produits s'élèvent à 5,4 millions d'euros contre 4,5 millions d'euros en 2024.

➤ **Marge brute**

La marge brute à la clôture de l'exercice s'élève à 255,7 millions d'euros contre 236,6 millions d'euros en 2024. En pourcentage du chiffre d'affaires, la marge brute a augmenté passant de 32,2% en 2024 à 32,6% en 2025.

➤ Autres charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent globalement à 188,4 millions d'euros contre 172,7 millions d'euros en 2024, en hausse de 9,1%. Cette évolution résulte principalement des variations suivantes :

- Les charges de personnel sont en hausse de 7,6% entre les exercices 2024 et 2025, s'élevant à 132,5 millions d'euros en 2025 contre 123,2 millions d'euros en 2024.
- Les services extérieurs sont en hausse de 10,8% par rapport à 2024 et s'élèvent à 51,9 millions d'euros en 2025.
- Le poste impôts et taxes s'élève à 2,4 millions d'euros en 2025, en augmentation de 13% par rapport à 2024.

Les autres postes n'appellent pas de commentaire particulier.

➤ Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2025 s'établit à 64,6 millions d'euros avant dotations aux amortissements et aux dépréciations des écarts d'acquisition contre 61,3 millions d'euros en 2024.

➤ Résultat financier

Le résultat financier ressort à la clôture de l'exercice à 4,1 millions d'euros contre 7,1 millions d'euros au 31 décembre 2024.

➤ Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2025 est de -1,8 million d'euros contre -1,2 million d'euros au 31 décembre 2024.

➤ Résultat net consolidé part du Groupe

Après prise en compte de l'impôt (16,9 millions d'euros) et des intérêts minoritaires, le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à 48,4 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 47,5 millions d'euros au 31 décembre 2024.

- **Le bilan consolidé 2025**

L'actif immobilisé d'un montant de 149,5 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 141,9 millions d'euros au 31 décembre 2024, comprend essentiellement :

- La fraction non amortie des écarts d'acquisition pour 66,8 millions d'euros contre 65,7 millions d'euros au titre de l'exercice 2024 ;
- Des immobilisations incorporelles, hors écarts d'acquisition, pour 54,0 millions d'euros contre 51,6 millions d'euros en 2024 ;
- Des immobilisations corporelles pour 25,4 millions d'euros contre 21,2 millions d'euros en 2024 ;
- Des immobilisations financières pour 3,3 millions d'euros, contre 2,9 millions d'euros en 2024.

L'actif circulant, d'un montant de 487,7 millions d'euros au 31 décembre 2025, en augmentation de 9,9% par rapport à 2024, comprend essentiellement :

- Des comptes clients et rattachés pour 177,2 millions d'euros contre 164,3 millions d'euros en 2024 ;
- Des charges constatées d'avance pour 51,8 millions d'euros contre 49,2 millions d'euros en 2024 ;
- Des autres créances pour 32,0 millions d'euros contre 23,6 millions d'euros en 2024 ;
- Des valeurs mobilières de placement et des disponibilités pour un total de 224,4 millions d'euros contre 204,7 millions d'euros en 2024.

Au passif du bilan, les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 231,4 millions d'euros contre 123,0 millions d'euros en 2024.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1,8 million d'euros contre 0,6 million d'euros en 2024.

Les emprunts et dettes financières représentent 5,5 millions d'euros contre 90,5 millions d'euros en 2024.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 36,9 millions d'euros contre 33,7 millions d'euros en 2024.

Le poste « autres dettes et comptes de régularisation » s'élève quant à lui à 347,4 millions d'euros contre 323,4 millions d'euros en 2024. Il comprend des produits constatés d'avance qui s'élèvent à 294,0 millions d'euros (contre 272,9 millions d'euros en 2024). Ce poste intègre les dettes fiscales et sociales qui s'élèvent à 41,2 millions d'euros contre 38,3 millions d'euros en 2024.

Il comprend également les autres dettes d'exploitation qui s'élèvent à 4,9 millions d'euros (contre 7,1 millions d'euros en 2024).

Les autres postes ne sont pas significatifs.

2.3. Situation d'endettement

Le niveau de l'endettement du Groupe (5,5 millions d'euros) représente 2,4% des fonds propres part du Groupe. Il est principalement constitué d'emprunts obligataires et d'emprunts bancaires non remboursés au 31 décembre 2025.

2.4. Activité en matière de recherche et de développement

Le Groupe engage régulièrement des frais de développement sur des projets informatiques spécifiques. A ce titre, au cours de l'exercice 2025, des frais de développement ont été mis en œuvre par le Groupe afin d'améliorer l'efficacité des systèmes d'information.

2.5. Événements importants concernant le Groupe survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date du présent rapport

À la date d'arrêté des comptes, le conflit armé opposant l'Iran aux Etats-Unis et à Israël et ses conséquences sur les pays du Golfe et plus généralement sur les prix du gaz, des produits pétroliers et leurs dérivés constituent un événement postérieur à la clôture de l'exercice 2025.

Depuis fin février 2026, cette situation affecte directement l'activité du Groupe à plusieurs niveaux. D'une part, les voyages à destination de la région – notamment en Jordanie, à Oman et aux Émirats Arabes unis – ont été perturbés, contraignant les sociétés du Groupe à procéder à des rapatriements et à annuler ou reporter certains dossiers. D'autre part, les clients dont l'itinéraire transite par la région, en particulier via les hub aériens desservant l'Asie, l'Océanie et l'Afrique de l'Est sont également impactés,

entraînant des rapatriements et des modifications de plans de vol. Enfin, de manière plus globale, cette instabilité a généré une contraction sensible de la demande sur l'ensemble des destinations.

La Société suit attentivement l'évolution de la situation et en évalue les impacts potentiels sur son activité, tant en termes de chiffre d'affaires – annulations et ralentissement des inscriptions – que des marges, sous l'effet des coûts liés aux rapatriements et aux modifications de plans de vol.

À ce stade et compte tenu des incertitudes qui entourent l'évolution du conflit, il est difficile d'estimer de manière fiable l'incidence financière globale sur les exercices futurs.

2.6. Evolution prévisible de la situation du Groupe

Au 31 décembre 2025, le Groupe enregistrait une hausse de ses réservations, pour 2026, de 7,9% contre une hausse de 10% au 31 décembre 2024, pour 2025.

2.7. Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation est confronté

Le Groupe a identifié les principaux risques auxquels il est confronté et a élaboré les traitements appropriés pour les prévenir et/ou en limiter les effets.

La gestion des risques de la Société et de ses filiales dépend de la Direction Générale en lien avec les directions fonctionnelles concernées (en particulier, finances, informatique, juridique, relations clients.). Elle vise à identifier, analyser, évaluer, suivre et contrôler les principaux risques de la Société et de ses filiales à l'effet de :

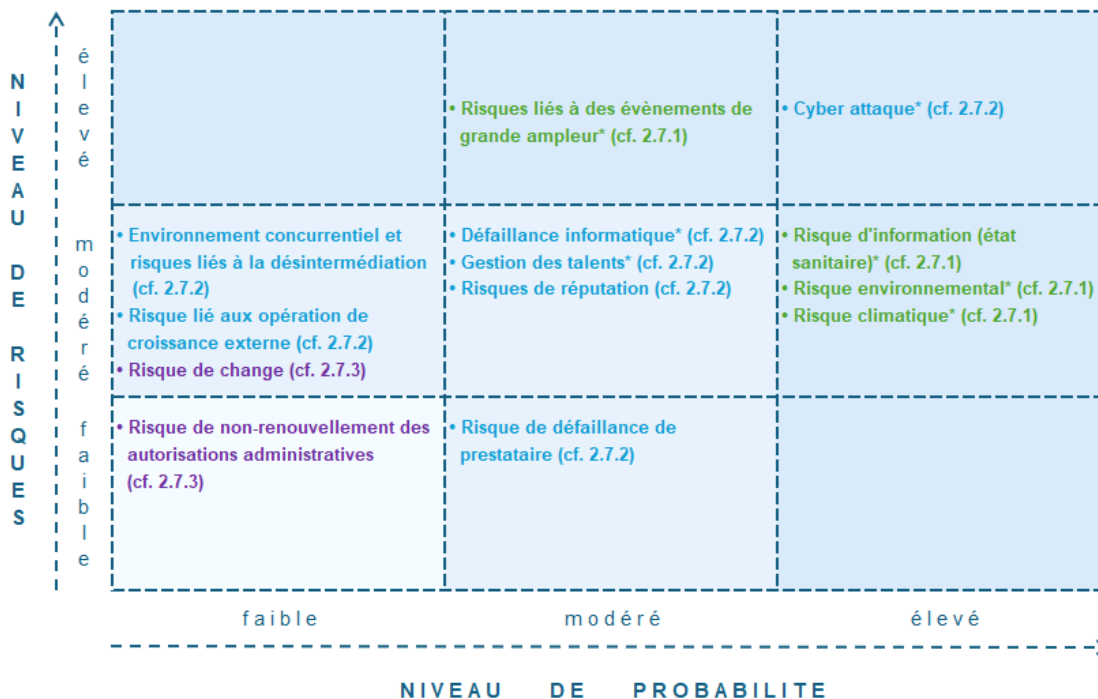
- Préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
- Sécuriser les prises de décision et les procédures pour atteindre les résultats attendus ;
- Mettre en adéquation les actions préventives et correctrices avec les valeurs fondamentales du Groupe ;
- Impliquer les collaborateurs dans la politique de gestion des risques.

Ce dispositif s'articule autour :

- d'un cadre organisationnel qui définit les rôles et responsabilités ;
- d'un processus de gestion des risques ; et
- d'un pilotage du dispositif.

Les principaux facteurs de risques sont regroupés en trois catégories ci-dessous, étant précisé qu'au sein de chacune d'entre elles, les facteurs de risques sont présentés par ordre d'importance décroissante selon l'appréciation de la Société à la date du présent rapport. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur. La criticité des risques prend en compte les effets des mesures prises par la Société pour gérer ces risques.

La matrice des risques expose les principaux facteurs de risques pour la Société et ses filiales, identifiés par la suite par un astérisque (*), étant précisé que sont présentés et développés par la suite dans trois catégories (1) les risques exogènes, (2) les risques liés à l'activité et (3) les risques juridiques et financiers, pour un nombre total de 13 risques.



2.7.1. RISQUES EXOGENES

I. Risques liés à des événements de grande ampleur *

Description des risques

Compte tenu de la spécificité de nos activités, toute restriction importante ou interdiction de déplacement ainsi que la fermeture d'espaces aériens et terrestres édictée en raison d'événements de grande ampleur (crise sanitaire, guerre, catastrophes naturelles diverses telles que géologiques ou climatiques) sur plusieurs pays et/ou zones de globe auraient pour la Société et ses filiales plusieurs conséquences inédites :

- non-rapatriement d'un très grand nombre de clients bloqués à destination ;
- absence de départ et donc des demandes d'annulation des clients déjà inscrits ;
- non-inscription pendant toute la période d'interdiction de déplacement

Le niveau des risques est considéré comme « élevé » et la probabilité de survenance du risque comme « modéré » pour les sujets climatiques, sur la base des conclusions du 6ème rapport d'évaluation du GIEC.

Effets potentiels pour la Société

Les impacts, en prenant en compte le retour d'expérience de la pandémie de Covid 19 (crise majeure) et de la gestion de la crise en interne, seraient les suivants :

- Coûts financiers au titre de la gestion du rapatriement des clients bloqués à destination ;
- Demandes de remboursement des clients pour les frais supplémentaires engendrés par leurs difficultés pour rentrer à leur point de départ ;

- Demandes d'annulation et de remboursement des acomptes ou prix total de tous les voyages déjà inscrits au moment de la survenance de l'événement de grande ampleur (circonstance exceptionnelle et inévitable). En effet, le mécanisme des bons à valoir, en lieu et place d'un remboursement sous 14 jours du voyageur, mis en œuvre à l'occasion de la crise du Covid 19, requerrait l'acceptation du voyageur pour pouvoir être appliqué¹ lors de l'entrée en vigueur de la Directive européenne « modifiant la directive (UE) 2015/2302 afin de renforcer l'efficacité de la protection des voyageurs et de simplifier et clarifier certains aspects de la directive ».
- Absence de revenus du fait de la réduction très significative, voire l'arrêt, des ventes vers les pays / zones concernés, de décisions de confinement et/ou d'interdiction de voyager, sauf motif impérieux ;
- Maintien des coûts fixes (collaborateurs, loyers, assurances et autres engagements financiers ...) en l'absence de ventes ;
- Fermeture de toutes les agences physiques sur décision locale, nationale et/ou, internationale ;
- Risque de non-remboursement par des prestataires d'achat de prestations de voyage (en particulier billets de transport) pour des voyages non réalisés du fait d'un ou plusieurs événements.

Contrôle et atténuation des risques

La Société pourrait mobiliser l'ensemble de ses collaborateurs ainsi que son réseau de partenaires (réceptifs, concierges, compagnies de transport, assistant) pour gérer l'urgence de rapatrier les clients bloqués à destination en s'appuyant sur son expérience acquise lors de la gestion de crises survenues dans le passé (ex. : annulations de vols dans des îles, événement du 11 septembre 2001, tsunami, cyclones, tempêtes, blocage de l'espace aérien, attentats, crash aériens, pandémie de Covid-19...).

Par ailleurs, pour limiter l'impact financier immédiat résultant de l'obligation légale de rembourser les clients en raison de la non réalisation de leur voyage du fait de la survenance de circonstances exceptionnelles, le Groupe pourrait le cas échéant, outre la mise en place d'une flexibilité commerciale dans ses modalités de réservation et d'annulation, s'employer à obtenir pour le secteur professionnel des dérogations spécifiques pour limiter / différer l'obligation de remboursement des clients (cf. ordonnance française n°2020-315 du 25 mars 2020 pour limiter les effets des annulations de voyage liées à la pandémie de Covid).

Comme ils l'ont fait par le passé en cas de crise, la Société et son Groupe peuvent mettre en place des mesures exceptionnelles de réduction des coûts et de préservation de la trésorerie en complément de toutes mesures étatiques et/ou supra nationales pour limiter les conséquences de tels événements sur les acteurs du secteur et les impacts des restrictions de déplacement.

II. Risque d'information (état sanitaire) *

Description du risque

Au titre de leurs obligations (i) d'information pré contractuelle sur les conditions sanitaires (ex. : vaccinations ...) et (ii) de sécurité pour la vente d'un forfait touristique, la Société et ses filiales doivent informer les clients des formalités sanitaires et à ce titre, communiquer les risques sanitaires récurrents (ex. : fièvre jaune, encéphalite japonaise, malaria ...).

¹ Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive (UE) 2015/2302 afin de renforcer l'efficacité de la protection des voyageurs et de simplifier et clarifier certains aspects de la directive publié le 29.11.2023 par la Commission européenne COM(2023) 905 Final 2023/0435 (COD) https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:2f65bf46-8f8a-11ee-8aa6-01aa75ed71a1.0019.02/DOC_1&format=PDF

Le niveau des risques est considéré comme « modéré » et la probabilité de survenance du risque comme « élevé ».

Effets potentiels sur la Société

Le non-respect de ces obligations permet aux clients de rechercher la responsabilité professionnelle de la Société, compte tenu du régime de responsabilité objective de résultat auquel la Société et ses filiales sont tenues. A ce titre notamment toute atteinte à l'intégrité corporelle des clients pendant le voyage peut justifier une demande d'indemnisation et/ou des demandes d'annulation sans frais du voyage par les clients. L'impermanence dans l'apparition de foyers épidémiques et/ou de certaines maladies sans solution immédiate (absence de vaccin ou autre...) et l'obligation objective de résultat pour l'organisateur du voyage (tour-opérateur) qui est tenu d'obligations d'information et de conseil très étendues ne lui permettent pas, en tant que professionnel, de s'exonérer de sa responsabilité en se prévalant de la force majeure ou de circonstances exceptionnelles et inévitables.

La Société a déjà été assignée par des clients qui avaient annulé leur voyage au motif de la mise en danger de leur vie en raison de conditions sanitaires sur le lieu de leur voyage, sans impact financier significatif.

Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales assurent une veille sur la situation sanitaire dans les pays des voyages proposés par différents canaux d'informations et d'experts (Ex. : alertes en temps réel (SSF), médecins spécialisés...) pour pouvoir répondre à leurs obligations. En outre, le Groupe a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile professionnelle, qui notamment en cas de dommages corporels engageant la responsabilité d'une des entreprises du Groupe, prend en charge les conséquences financières d'éventuels sinistres matériels et corporels, hors le remboursement des prestations du voyage, sous réserve de l'application de franchises, des exclusions de garanties et du plafond d'indemnisation.

III. Risque environnemental*

Description du risque

Les voyages ont intrinsèquement un impact environnemental, dès lors qu'il s'agit d'activité humaine, avec une empreinte carbone générée majoritairement par le transport aérien. Le niveau des risques ainsi que la probabilité de survenance des risques sont considérés comme « modérés ».

Effets potentiels pour la Société

Alors même que la Société n'est pas légalement tenue de limiter les effets négatifs sur l'environnement des prestations de voyage qu'elle propose à ses clients, la non prise en compte de ceux-ci pourrait impacter son image et par conséquent ses ventes (phénomène du « *Fly shame* »).

Contrôle et atténuation des risques

La Société a évolué dans son approche pour annuler les effets négatifs sur l'environnement de ses voyages. Historiquement (2006), la Société invitait les clients à abonder directement dans des programmes de compensation de gaz à effets de serre auprès d'organismes (notamment en affichant sur son site un lien vers l'organisme le Geres www.geres.eu). La Société et ses principales filiales ont décidé de contribuer, au sein d'OSBL² dédiés, à la compensation de la totalité des émissions de CO2 liées au transport aérien et au transport terrestre pour les voyages vendus aux clients ainsi que pour les déplacements des collaborateurs, en choisissant d'investir dans des programmes labellisés (normes

² Organismes sans but lucratif

VSC ou MDP) de préservation ou reforestation d'espaces de mangroves et/ou forestiers dans différents pays du monde dans lesquels les populations locales sont également parties prenantes.

Dans le cadre de la préparation de l'élaboration du bilan CO2 des entités du Groupe, il a été relevé que des émissions de CO2 peuvent ne pas être absorbées et que certaines filiales de la Société n'ont pas mis en place d'absorption de l'équivalent des émissions de CO2 du transport aérien et terrestre des voyages commercialisés. La Société et ses filiales proposent une offre de voyages avec une approche de réduction de l'empreinte CO2 par le recours à des modalités de transport moins émettrices (vois directs, utilisation d'avions récents, voyage en train) et l'augmentation des voyages à vélo accessibles à la suite notamment de l'acquisition en Europe des sociétés du groupe Eurofun en 2022.

IV. Risque climatique*

Description du risque

Tous les phénomènes climatiques (météorologiques) et géologiques intenses (tempêtes, tremblements de terre, éruptions volcaniques, températures extrêmes) perturbent la réalisation des voyages, en particulier le transport. Avec l'accélération des évolutions du climat ces dernières années (réchauffement, montée du niveau des eaux, érosions ...), on note à la fois des changements dans la saisonnalité (périodes de mousson, cyclones, chute de neige dans les zones / pays) et une aggravation de ces phénomènes ainsi que leur multiplication. Le niveau des risques et la probabilité de survenance des risques sont considérés comme « élevés ».

Effets potentiels sur la Société

Sauf circonstances exceptionnelles et inévitables (ex. : nuage de cendre de l'éruption du volcan islandais ayant contraint à la fermeture d'une grande partie de l'espace aérien européen (en mars 2010)), la Société et ses filiales doivent en permanence rechercher des solutions pour pouvoir assurer la réalisation des voyages. Ces aléas peuvent générer des charges exceptionnelles sur les dossiers des voyages concernés. Ces charges non refacturables aux clients peuvent donc impacter financièrement la marge des dossiers. En outre le temps passé à gérer ces situations entraîne des charges de personnel sans contrepartie.

Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales disposent d'une expérience et d'un réseau étroit de partenaires directs qui leur assurent une réactivité pour trouver en temps réel pour leurs clients des solutions pour ajuster le programme des voyages et éviter des annulations.

2.7.2. RISQUES LIES A L'ACTIVITE

V. Risque de cyberattaque *

Description du risque

Avec la généralisation du télétravail et la nécessité de garder des échanges avec les prestataires présents dans les différents pays du monde, le risque de piratage s'est accéléré. De plus, l'activité commerciale impliquant de nombreux échanges digitaux avec les clients et prospects, les communications ne peuvent être restreintes à des interlocuteurs connus à l'avance, ce qui expose la Société et les filiales à des risques de cyberattaque.

L'environnement informatique a également fortement évolué notamment avec les progrès très rapide de l'intelligence artificielle (IA). Une des conséquences de l'usage de plus en plus large des IA porte sur la diversification des possibilités d'attaques ce qui implique pour la société le besoin de renforcer ses compétences internes et ses partenariats pour assurer sa sécurité.

Compte tenu de ce qui précède et de la récurrence de ces actes malveillants particulièrement en Europe, le niveau du risque et la probabilité de survenance du risque sont considérés comme « élevés ».

Effets potentiels pour la Société

Ces actes malveillants pourraient, en fonction de leurs impacts, entraîner de la perte de données, notamment personnelles des clients et collaborateurs, voire l'impossibilité d'accomplir toute ou partie des activités de la Société et des filiales et affecter leur réputation.

Contrôle et atténuation du risque

Pour se prémunir contre les risques d'intrusions, la Société et ses filiales poursuivent le déploiement de leur plan de cybersécurité et renforcent les outils de protection chaque année. Il s'agit (i) d'identifier les tentatives d'intrusion, de les bloquer et de les circonscrire en cas de pénétration malgré les protections, et (ii) d'assurer la capacité de chaque société du Groupe à reprendre ses activités rapidement même en cas de piratage. A cet égard, compte tenu du mode opératoire par hameçonnage (*phishing*) fréquemment utilisé, des sessions de formation en ligne à la sécurité informatique sont déployées auprès des collaborateurs pour la quatrième année consécutive. D'autres actions, notamment des campagnes de tests de sécurité afin de repérer d'éventuelles défaillances pour y remédier sont régulièrement menées. Par ailleurs, un audit de sécurité a été réalisé par une société experte dans le domaine de la cyber sécurité et ses conclusions mises en œuvre. Enfin, la Société bénéficie de services de surveillance cyber sécurité 24/7 de type SOC par un prestataire spécialisé.

VI. Risque lié à l'environnement concurrentiel et à la désintermédiation *

Description du risque

Les aspirations individuelles des voyageurs ont accru l'entrée de nombreux opérateurs sur les segments du voyage sur mesure et du voyage d'aventure sur lesquels la Société et les filiales sont présentes depuis plusieurs décennies. Parallèlement, le mouvement de désintermédiation s'est accéléré avec les possibilités offertes par Internet. Cette situation offre au public une augmentation des possibilités pour construire seul un programme de voyage. Le niveau du risque est considéré comme « modéré » et la probabilité de survenance du risque comme « élevée ».

Effets potentiels pour la Société

La multitude de concurrents pour la Société et ses filiales dans les pays où elles sont immatriculées accroît les difficultés de conquête de nouveaux clients mais également la disparition d'une partie de la clientèle désireuse de s'affranchir des intermédiaires avec des conséquences immédiates sur le revenu.

Contrôle et atténuation du risque

La proposition permanente par la Société et ses filiales de services personnalisés aux clients voyageurs ainsi qu'un élargissement de l'offre en cohérence avec les nouvelles aspirations (expériences à contre-courant des parcours touristiques habituellement proposés, accélération de l'offre de voyages à vélo...) outre les habitudes de vie et de voyage, permet de créer une différenciation concurrentielle dans les pays où la Société et les filiales sont présentes de longue date.

Par ailleurs, la Société et les filiales considèrent que le lien direct avec les clients depuis l'élaboration jusqu'à la vente et au retour du voyage, est un paramètre essentiel à la fidélisation des clients mais également pour en attirer de nouveaux.

La désintermédiation des prestations de voyage est un défi pour sans cesse faire évoluer les propositions à destination des voyageurs sans affecter le modèle économique des organisateurs et vendeurs de voyages qui apportent une vraie valeur ajoutée, par notamment des services personnalisés, des offres différentes et, à ce titre, auront toujours des clients. En outre, seuls les clients ne souhaitant pas ou peu de services ou offres différenciées s'adressent à des plateformes ou directement aux producteurs des prestations finales.

VII. Risque de défaillance informatique *

Description du risque

Les activités de la Société et ses filiales dépendent de l'efficacité des outils et réseau informatique, tant dans l'élaboration, la promotion et la vente des voyages que pour les supports transverses (financiers et administratifs). La Société a privilégié pour l'essentiel d'organiser en interne son architecture informatique, sur les plans matériels et logiciels afin d'en maîtriser le fonctionnement et les évolutions. Le niveau des risques ainsi que la probabilité de survenance des risques sont considérés comme « modéré ».

Effets potentiels pour la Société

Les perturbations dans l'accessibilité aux outils du système d'information et au réseau Internet ont des effets immédiats sur l'exploitation. Elles engendrent des pertes de revenus et d'efficacité dans l'engagement de services personnalisés à l'adresse des clients, partenaires et collaborateurs.

Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales ont fait le choix d'une organisation de leurs systèmes d'information et du contrôle de leur sécurité basée sur une redondance complète des matériels, y compris leurs hébergements sur des sites sécurisés distincts. La Société utilise des prestataires spécialisés en matière d'hébergement et de surveillance de ses réseaux et serveurs. Le doublement des sites informatiques permet de maintenir un niveau de service normatif même en cas de défaillance d'un des sites. Les informations sont synchronisées en temps réel et sauvegardées quotidiennement. Les sites sont protégés par des équipements de sécurité pour se prémunir de toute attaque extérieure visant à nuire au bon fonctionnement des systèmes.

VIII. Gestion des talents *

Description du risque

La valeur ajoutée et les éléments différenciant permettant d'offrir des expériences de découverte immersives à travers le monde reposent, pour le Groupe, sur les qualités humaines et les compétences de leurs collaborateurs. Il existe donc un risque en cas d'augmentation significative du taux de départs, compte tenu notamment du parcours personnalisé de formation et de son actualisation régulière, mais également en cas de tension pour recruter des talents.

Par ailleurs, les directeurs généraux adjoints, directeurs de filiales et directeurs ayant en charge des fonctions majeures (les « Managers »), sont considérés comme des "personnes clés" du Groupe.

Enfin, la poursuite de la stratégie de développement du Groupe dépend également de la qualité et de l'expérience des membres de son équipe de direction, parmi lesquels figurent les associés fondateurs.

Le niveau des risques ainsi que la probabilité de survenance des risques sont considérés comme « modérés ».

Effets potentiels pour la Société

L'acquisition d'une expertise technique et humaine par les conseillers spécialistes des voyages nécessite un temps d'apprentissage significatif, incluant plusieurs mois de formation lors de l'intégration. Une insuffisance du nombre de spécialistes pour répondre à la demande de la clientèle pourrait directement impacter le chiffre d'affaires réalisable et affecter la qualité des services proposés en cas de tension sur les ressources.

Dès lors, les difficultés à recruter ou remplacer des collaborateurs qualifiés afin d'assurer l'efficacité du fonctionnement du Groupe pourrait affecter à la fois la réputation, les activités et les résultats du Groupe.

Le départ de Managers (directeurs généraux adjoints, directeurs de filiales ou d'autres directeurs), pourrait entraîner une perte temporaire de compétences techniques et/ou managériales, de connaissance de marchés locaux ou de relations commerciales clés, susceptibles d'affecter l'organisation, la performance opérationnelle ou la mise en œuvre de la stratégie au sein des entités concernées.

Le départ de membres de l'équipe de direction, et en particulier des associés fondateurs, pourrait également avoir un impact sur la conduite de la stratégie et sur la continuité du pilotage du Groupe.

Contrôle et atténuation du risque

Pour limiter ces risques, le Groupe met en œuvre une politique active de gestion des ressources humaines visant à attirer, fidéliser et développer les compétences des collaborateurs, notamment à travers :

- L'ouverture du Groupe à des profils variés, y compris issus d'autres environnements que le tourisme, dès lors que les qualités humaines et les compétences nécessaires à l'élaboration d'expériences de voyage sont présentes ;
- Un parcours de formation personnalisé lors de l'intégration, complété par des formations tout au long de la collaboration ;
- Des opportunités d'évolutions au sein du Groupe vers d'autres fonctions et métiers ;
- Des évolutions dans l'organisation du travail visant à favoriser un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle (ex. : déploiement de lieux de travail en régions en France, politiques de télétravail...).

Afin de prendre en compte le taux naturel de départs (mobilité interne, évolution des aspirations professionnelles, etc), le Groupe favorise l'expression des souhaits professionnels d'évolutions des

collaborateurs (mobilité métier et/ou géographique) afin d'organiser au mieux des plans de succession sur les fonctions clés.

Le Groupe a également mis en place une politique de partage des richesses créées favorable aux salariés, puisqu'en moyenne 25% des résultats avant impôts sont reversés aux salariés.

S'agissant des Managers, le Groupe a mis en place des dispositifs d'intéressement à long terme, notamment sous forme d'actionnariat ou de plans d'attribution gratuite d'actions, donnant accès sous certaines conditions au capital de la Société ou des sociétés du Groupe.

Quant aux membres de l'équipe de direction en ce inclus les associés fondateurs, la Société a structuré une organisation managériale collégiale limitant la dépendance à une personne clé. Les responsabilités stratégiques sont partagées au sein d'une équipe de direction élargie, et de nombreuses filiales du Groupe disposent d'ores et déjà de directeurs généraux autonomes dans la gestion quotidienne de leurs activités. Les associés fondateurs exercent principalement un rôle de conseil et d'orientation stratégique plutôt que de management opérationnel au quotidien. Les processus clés sont par ailleurs formalisés afin d'assurer la continuité des activités et une réflexion en matière de planification de succession est conduite.

IX. Risque de réputation *

Description du risque

La Société et ses filiales dirigent majoritairement leur offre de prestations de voyage d'agrément à l'attention de voyageurs personnes physiques, dont le retour d'expérience (ressenti exprimé), pendant ou au retour de leur voyage, peut impacter de manière importante leur réputation. Dès lors que le niveau de satisfaction des clients voyageurs dépend des prestataires sélectionnés dont la Société et ses filiales sont responsables vis-à-vis de leurs clients, par ricochet, leur réputation peut être affectée du fait de ces partenaires en cas de non-conformités. Ce risque peut apparaître également à l'occasion de dommages corporels qui surviennent au temps du voyage des clients, dès lors que par principe en France, l'organisateur d'un voyage doit assurer la sécurité des voyageurs et un résultat dans la qualité des prestations servies. La réputation peut également être entachée en cas de fuites de données des clients consécutives à des actes de malveillances informatiques (piratage ...). Le niveau du risque ainsi que la probabilité de survenance du risque sont considérés comme « modérés ».

Effets potentiels pour la Société

Toute révélation négative dans la qualité de la réalisation des prestations du voyage, les conséquences en cas dommages corporels subis par les clients et/ou l'usage non autorisé des données personnelles qui pourrait être fait peut à la fois détourner les vellétés de clients de recourir à nouveau aux services de la Société et ses filiales mais également faire perdre des possibilités de conquête de nouveaux clients.

Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales attachent une importance fondamentale au retour d'expérience de la clientèle. A cet égard, des spécialistes de la relation client dans chacune des sociétés accompagnent les clients dans les différentes étapes, depuis la prise de contact pour l'élaboration du programme de voyage et jusqu'au retour du voyage, pour collecter, directement ou par l'entremise d'avis, les impressions, à l'effet de réagir immédiatement et répondre aux attentes exprimées. Pour la Société et ses filiales, cette approche personnalisée de recueil de la réalité du parcours client permet à la fois de corriger des expériences négatives mais également de contribuer à corriger et/ou améliorer dans les pays du voyage, la réalité des prestations servies.

X. Risque lié aux opérations de croissance externe

Description du risque

Le Groupe poursuit son développement à l'international, en ce compris par croissance externe avec des enjeux structurants.

Malgré les revues préalables (audits), il existe un risque lié à l'acquisition de sociétés dans des pays étrangers, en raison notamment des différences de législations, de marchés, de cultures et d'autres habitudes de la clientèle, qui s'ajoutent au risque inhérent à la croissance externe. Le niveau du risque est considéré comme « modéré » et la probabilité de survenance du risque comme « faible ».

Effets potentiels pour la Société

Ces opérations de croissance externe peuvent obérer le Groupe sur le plan financier et réputationnel notamment en cas de mauvaise évaluation et/ou un prix trop élevé payé pour l'acquisition du/des entité(s) mais également en cas de difficultés d'intégration.

Contrôle et atténuation du risque

Le Groupe a acquis depuis près de trois décennies une expérience significative des acquisitions dans son secteur d'activités y compris dans des pays étrangers puisque sept acquisitions significatives pour son développement y ont été réalisées (deux au Canada, trois en Angleterre, une aux USA et 14 entités (d'un même groupe) dans 6 pays européens). La taille des sociétés qui évoluent sur ce secteur d'activités (le Voyage sur mesure, le Voyage d'aventure et le voyage à vélo) sont de taille petite à moyenne unitairement, l'impact apparaît de ce fait limité.

XI. Risques de défaillance de prestataires

Description du risque

La Société s'appuie, pour la réalisation des prestations de voyage (déplacement, hébergement, activités de découverte et de détente...) et des services associés, sur de très nombreux fournisseurs et partenaires (plusieurs dizaines de milliers). La Société et ses filiales dépendent donc de tiers pour la réalisation des prestations de service vendues. Le niveau du risque est considéré comme « faible » et la probabilité de survenance du risque comme « modéré ».

Effets potentiels pour la Société

La défaillance d'un ou plusieurs de ses partenaires génère immédiatement des coûts pour la Société qui est tenue d'y remédier en proposant au client une solution au moins équivalente sans surcoût pour le client, qu'il peut refuser dans certaines circonstances et solliciter un remboursement des prestations non servies outre un dédommagement.

Contrôle et atténuation du risque

En l'état du marché du transport, en particulier aérien, qui représente une quote-part importante d'un voyage, la Société et ses filiales parviennent dans la plupart des situations à trouver des alternatives en cas de défaillance ponctuelle (annulation de vols, surbooking ...) ou pérenne (faillite).

Le maillage des réceptifs (partenaires qui accueillent les voyageurs à destination et veillent à la réalisation effective des prestations du voyage) dont disposent également la Société et ses filiales dans le monde, ainsi que les liens directs avec les prestataires à destination, permettent en cas de défaillance (ponctuelle ou durable) de ces partenaires d'assurer leur remplacement ou de reprendre la

gestion en direct des prestations prévues auprès de chacun des acteurs locaux (hôtels, services de transport, guides...).

De plus, compte tenu des valeurs qui sous-tendent les activités de la Société et de ses filiales, les partenaires, qui accueillent ses clients à destination, sont sensibilisés et adhèrent à la démarche de développement durable retenue par le Groupe à la fois vis-à-vis de l'accueil et de la réalisation des services aux voyageurs mais également dans l'organisation de leur structure vis à vis de leur personnel et sous-traitants.

De plus, la sélection de tout nouveau partenaire et le maintien d'une relation établie requièrent outre la validation administrative, juridique et financière du candidat, mais également l'atteinte de pré requis organisationnels et sociétaux qui tendent à limiter les risques de défaillance.

2.7.3 RISQUES JURIDIQUES ET FINANCIERS

XII. Risque de change

Description du risque

La Société et ses filiales sont exposées au risque de change sur leurs achats ou ventes de prestations dès lors que la devise de transaction n'est pas la devise opérationnelle de l'entité concernée. Ainsi, chaque entité en fonction de sa devise nationale est confrontée à un risque de change contre la/les devise(s) auquel elle a recours pour l'achat de prestations pour ses clients. L'essentiel des flux exposés au risque de change concerne les achats en dollars des Etats-Unis d'Amérique. Le niveau du risque est considéré comme « modéré » et la probabilité de survenance du risque comme « faible ».

Effet potentiel pour la Société

La fluctuation des taux de change à la vente peut diminuer le prix des services vendues et la fluctuation des taux de change à l'achat accroître le coût de revient des prestations achetées et ainsi réduire le taux de marge.

Contrôle et atténuation du risque

Le risque de change est généralement couvert par le biais de contrats d'achats ou ventes à terme de devises, selon qu'il s'agit de paiements fournisseurs ou de règlements clients. Les couvertures sont réalisées et ajustées sur la base du carnet de commandes analysé mensuellement au niveau de chaque entité.

Si les couvertures à la vente ne sont pas proposées dans des conditions favorables par les banques, les sociétés concernées font appel à des avances sur saison auprès de leurs gros clients ce qui leur permet d'assurer le taux de conversion sur une part significative de leur chiffre d'affaires.

La position de couverture à la fin de chaque exercice est mentionnée dans le paragraphe sur les instruments financiers de l'annexe aux comptes consolidés (cf. section 8.12 – Notes relatives au bilan, Instruments financiers).

XIII. Risque de non-renouvellement des autorisations administratives

Description du risque

Au titre de leurs activités d'organisateur et de vendeur de voyages, la Société et ses filiales doivent en France et dans les autres pays de leurs activités, être immatriculées auprès de l'autorité administrative désignée (en France, registre des opérateurs de voyages et de séjours auprès d'Atout France). Cette immatriculation requiert de justifier d'une assurance de responsabilité civile professionnelle et d'une

garantie financière délivrée par un organisme professionnel de gestion collective (en France, l'APST), une compagnie d'assurance ou de caution, qui doit assurer le remboursement au client des sommes payées pour son voyage non réalisé en cas de faillite de l'agent de voyages ou son assistance si la défaillance survient pendant la réalisation du voyage.

Par ailleurs, au titre de l'activité d'organisateur de voyages, la Société et ses filiales achètent de la billetterie ferroviaire et aérienne pour laquelle un agrément est nécessaire. Le niveau du risque et la probabilité de survenance du risque sont considérés comme « faibles ».

Effets potentiels pour la Société

Le caractère réglementé de la profession d'agent de voyages ainsi que les achats de billetterie de transport impliquent un strict respect des conditions d'immatriculation et d'agrément.

Les tensions observées sur le marché de l'assurance de responsabilité civile professionnelle et des garanties financières, notamment dans un contexte de sinistralité accrue du secteur et de responsabilité étendue des organisateurs en droit français (obligation de résultat), sont susceptibles d'entraîner un renchérissement des coûts liés au maintien desdites autorisations. Toutefois, la dernière version de la directive européenne modifiant la directive (UE) 2015/2302 n'a pas retenu de limitation de la perception d'acomptes par les professionnels, réduisant ainsi l'incertitude réglementaire initialement envisagée quant aux modalités de financement de l'activité.

Concernant les agréments qui permettent d'acheter des billets de transport pour la clientèle, l'évolution régulière des niveaux de ratios financiers attendus pour les conserver, y inclus sous condition de la remise de garanties bancaires à première demande pour des montants proportionnels au volume de la billetterie achetée, a un impact faible sur la Société et ses filiales.

Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales se sont toujours employées à conserver une approche prudente et conservatrice de leur structure financière afin d'obtenir de ses garants des prix et des conditions appropriées de fonctionnement, par rapport à la qualité de la gestion (risques) du Groupe. En outre, le Groupe veille à une gestion rigoureuse de la sinistralité et adopte une politique de prévention afin de maintenir des résultats équilibrés des contrats d'assurance.

2.8 Incidences des activités du Groupe en matière de lutte contre l'évasion fiscale

Le Groupe veille à exercer ses activités dans le respect des législations fiscales applicables dans les pays où il opère. Il s'attache à adopter une approche responsable en matière fiscale, fondée sur la conformité et la transparence, et à prévenir tout risque d'évasion fiscale. À ce titre, il s'assure notamment de l'adéquation entre la localisation de ses activités opérationnelles, la création de valeur et l'imposition des résultats correspondants.

3. RAPPORT DE RESPONSABILITE SOCIETALE D'ENTREPRISE (RSE)

Bien que l'évolution du cadre réglementaire européen et national ne nous impose plus, à ce jour, l'exercice formel d'une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), Voyageurs du Monde a fait le choix de maintenir et de publier un rapport RSE annuel sur une base volontaire, en conservant le référentiel méthodologique de la DPEF (article L.225-102-1 et R.225-104 et suivants du Code de commerce) comme cadre structurant.

Ce document présente ainsi, conformément aux exigences de ce référentiel, notre modèle d'affaires, les principaux risques extra-financiers identifiés, les politiques et plans d'action mis en œuvre pour y répondre, ainsi que les indicateurs de performance associés. Il couvre de manière transparente notre stratégie et nos actions en faveur du climat, de la préservation de la biodiversité et du respect des communautés locales, et détaille également nos engagements sociaux, notamment en matière de qualité de vie au travail, de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité.

En choisissant de poursuivre cette publication, nous réaffirmons notre volonté de dialogue avec nos parties prenantes et notre responsabilité envers un tourisme plus durable et conscient.

Afin de garantir la fiabilité et la sincérité des informations partagées, Voyageurs du Monde a pris l'initiative de soumettre ce rapport à la vérification d'un organisme tiers indépendant. Bien que cette démarche revête désormais un caractère volontaire, nous avons tenu à maintenir un niveau d'exigence identique aux standards réglementaires les plus élevés. Ce processus d'audit donne lieu à une attestation de présence et une conclusion sur la conformité et la sincérité de notre rapport et de nos indicateurs à notre référentiel, assurant ainsi à nos parties prenantes une information vérifiée, transparente et rigoureuse sur l'ensemble de nos impacts sociaux et environnementaux.

3.1. Raison d'être et modèle d'affaires

La raison d'être

En 2025, cinq sociétés du Groupe ont adopté une raison d'être inscrite dans leurs statuts : Voyageurs du Monde (AG du 5 juin 2025), Comptoir des Voyages (AG du 12 juin 2025), Nomade Aventure (AG du 12 juin 2025), Terres d'Aventure (décision des associés du 9 juillet 2025) et Allibert Guides de Haute Montagne (décision de l'associé unique du 8 juillet 2025).

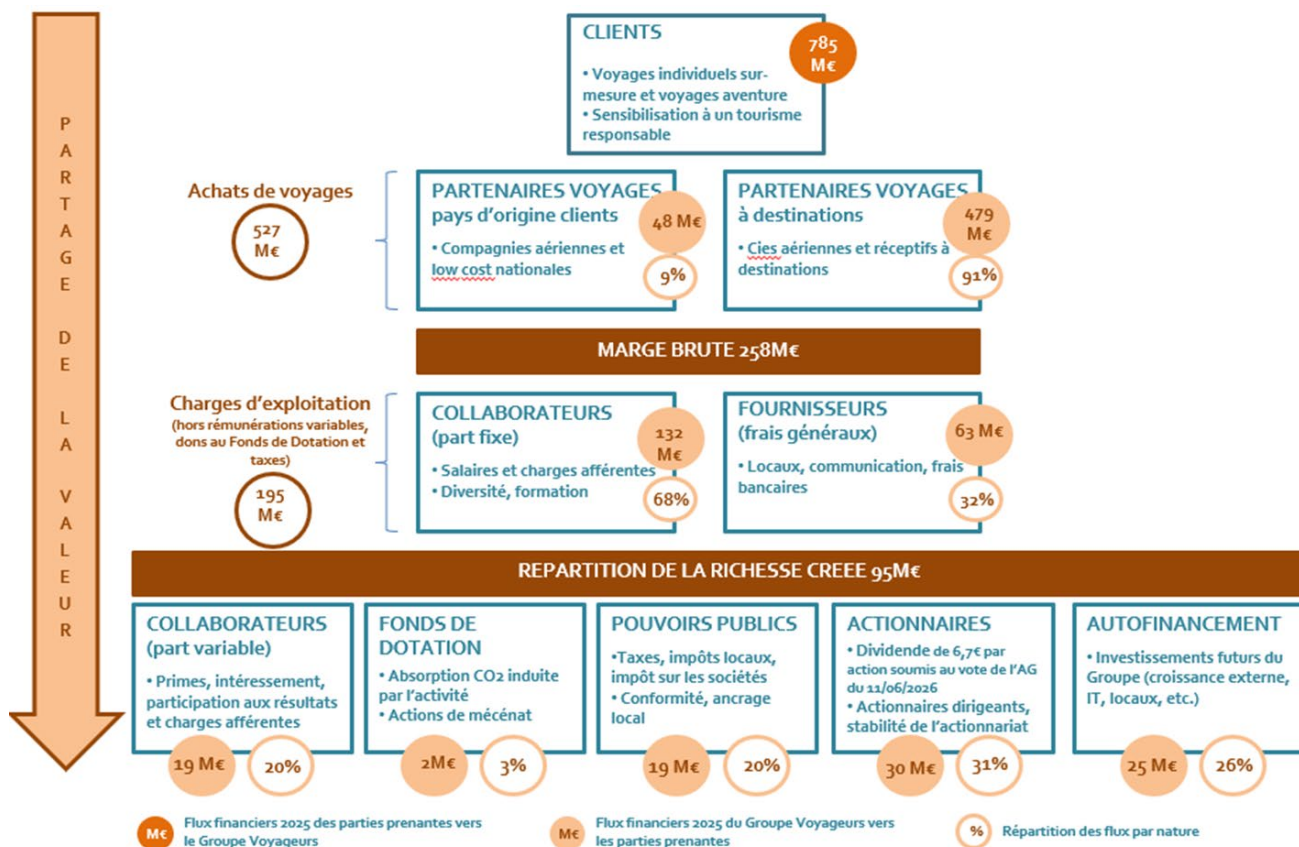
Bien que chaque société décline sa raison d'être selon son identité propre, toutes s'articulent autour de trois engagements communs :

- L'enrichissement des savoirs par le voyage, fondé sur la reconnaissance de l'autre dans sa différence ethnique, sociale, culturelle ou religieuse ;
- Le partage des richesses créées, tant au profit des destinations visitées — grâce à l'itinérance des voyages et au ruissellement économique qu'elle engendre, ainsi qu'à la juste rémunération des partenaires locaux — qu'au profit des salariés, par un partage de la valeur créée par chaque société du Groupe ;
- La réduction de l'empreinte écologique, à travers le conseil aux clients pour diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre, ainsi que le financement de programmes de reforestation et de pièges à carbone pour absorber les émissions résiduelles.

À titre d'illustration, la raison d'être de Voyageurs du Monde est de fournir aux voyageurs un très haut niveau de service permettant la réalisation de voyages d'exception, afin que la rencontre de l'autre à travers le voyage puisse être l'occasion d'un enrichissement mutuellement fructueux par le partage de la connaissance et l'altérité. À travers un conseil sur-mesure, une prise en charge bienveillante à chaque instant, la rencontre de personnalités locales remarquables et un choix de prestations de grande qualité loin de la surfréquentation touristique, Voyageurs du Monde propose une découverte unique et exceptionnelle des destinations et de leurs cultures, permettant aux voyageurs de s'approcher le plus possible du « vrai et du beau » dans la compréhension intime du pays visité.

Le modèle d'affaires

Le Groupe exerce une activité d'intermédiation et de création de valeur par le service. Cela se traduit par une forte proportion d'achat de prestations dont une part significative (91%) se situe dans les pays visités par notre clientèle. Cette caractéristique suppose le respect d'une politique durable vis-à-vis des partenaires locaux (réceptifs, hébergements, guides, accompagnateurs, porteurs, cuisiniers, etc.). Nous nous attachons à respecter des normes strictes en matière de qualité, de niveau de service et de sécurité des voyageurs.



3.2. Cartographie des risques environnementaux, sociétaux et sociaux

Afin d'identifier et hiérarchiser les risques extra-financiers du Groupe, la direction générale, les ressources humaines, juridique et financière du Groupe ont collaboré dans le cadre de groupes de travail. L'analyse des risques s'est fondée d'une part sur les thématiques du dispositif Grenelle II et d'autre part sur les 17 objectifs de développement durable (ODD). Confrontées aux activités du groupe Voyageurs, ces deux grilles de lecture ont permis de sélectionner les risques extra-financiers les plus significatifs, qui peuvent être synthétisés de la manière suivante :

RISQUES	POLITIQUES ET ACTIONS	INDICATEURS
Environnemental		
Contribution au changement climatique	Absorption de 100% des émissions CO2 de nos clients et collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> · Tonnes CO2 émises par les voyages de nos clients et de nos collaborateurs · Budgets investis dans la Fondation d'entreprise Insolite Batisseur Philippe Romero
Empreinte sur la pollution des milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Déchets : ramassage des déchets, limitation de l'usage des bouteilles d'eau en plastique, utilisation du café en grains en agences - Transport : trajets directs, avions récents - Energie : fournisseur d'électricité verte, mise en place de panneaux solaires 	
Impact de nos activités sur la raréfaction des ressources naturelles	Politique d'achats pour le papier destiné aux brochures et magazines	
Sociétal		
<ul style="list-style-type: none"> · Prise en compte des enjeux RSE · Loyauté des pratiques · Respect des droits de l'homme 	Engagements pris : <ul style="list-style-type: none"> · Transparence : expliquer aux clients les bonnes pratiques de tourisme responsable · Partenariat : favoriser un comportement équitable et éthique des prestataires locaux · Cohérence : faire preuve d'exemplarité dans nos pratiques internes 	<ul style="list-style-type: none"> - Certification Bcorp pour les sociétés Terres d'Aventure et Allibert trekking - Certification Bcorp en cours pour les sociétés Voyageurs du Monde et Comptoir des Voyages
Soutien des populations locales	Actions de mécénat	Budgets investis par le fonds de dotation <i>Insolite Batisseur Philippe Romero Foundation</i>
Non accessibilité des offres à tous les voyageurs	Spécialisation de Comptoir des Voyages sur l'accessibilité des voyages aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap	Nombre de personnes en situation de handicap clientes
Social		
Agir en employeur responsable	Création d'emplois durables, locaux et favorisant la diversité	<ul style="list-style-type: none"> · Effectif par zone géographique · Effectif par sexe
Perte de compétences et de talents	Formation et développement des compétences des collaborateurs	·
Partage inéquitable de la valeur ajoutée au sein de l'entreprise	Politique de redistribution des fruits de la croissance aux collaborateurs	· % part variable de la masse salariale sur résultat

A l'issue du travail de cartographie des risques, il est apparu que les thématiques légales présentées ci-après ne constituent pas des enjeux sensibles pour le Groupe : les engagements sociétaux en faveur du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

3.3. Politique et indicateurs de suivi des risques environnementaux

Conscients de l'empreinte environnementale inhérente à notre secteur d'activité, la Société et ses filiales inscrivent depuis 17 ans leurs opérations dans une démarche de tourisme responsable. Cette stratégie, pilotée par nos dirigeants, s'appuie sur une veille permanente d'études scientifiques, de publications de divers contributeurs (universités, instituts, Think Tank...) et des travaux des groupes de travail et rapports du GIEC³ sur le réchauffement climatique, à l'effet d'identifier toutes actions qui pourraient être déployées pour réduire les émissions de GES⁴ générés par ses activités et celles de son Groupe (transport lié aux voyages pour l'essentiel).

Le tourisme mondial a franchi un cap historique en 2025 avec 1,52 milliard de touristes internationaux, dépassant son niveau d'avant-pandémie. Ce dynamisme renforce notre responsabilité : le secteur représente environ 8 % des émissions mondiales de GES (et jusqu'à 11 % pour l'empreinte de la France selon l'ADEME³). Comme le souligne le dernier rapport de l'ONU Tourisme lors de la COP30, l'urgence climatique se traduit par des impacts de plus en plus concrets sur nos destinations — raréfaction de l'enneigement, stress hydrique et phénomènes météorologiques extrêmes — nous imposant d'accélérer la transition vers un modèle de voyage bas-carbone.

Actions en faveur de l'absorption des émissions carbone induites par l'activité

Le secteur touristique n'est pas tenu d'assurer légalement la compensation des gaz à effet de serre (GES) générés par ses activités. A ce jour, le secteur du tourisme contribue à hauteur d'environ 8 % du total des émissions de gaz à effet de serre de l'humanité. Les tour-operator et agents de voyages peuvent s'inscrire volontairement dans le scénario du GIEC pour limiter la hausse des températures d'ici à 2050 « à 2 degrés Celsius ».

A compter de 2009, le groupe Voyageurs du Monde a investi dans des programmes de restauration des écosystèmes forestiers pour contribuer à absorber 10% des émissions de GES des services de voyage vendus aux clients et 100% des émissions carbone de l'entreprise et de ses collaborateurs.

Depuis le 1er janvier 2018 pour les prestations de voyage vendues, les plus gros contributeurs du Groupe (Voyageurs du Monde, Terres d'Aventure, Comptoir des Voyages, Nomade Aventure et Allibert Trekking) ont décidé d'accélérer ce processus, en contribuant à absorber l'équivalent de 100% des émissions de GES liées à leurs activités.

Pour le calcul des émissions, le Groupe a retenu la méthode d'évaluation multi critères Bilan Carbone® née de l'initiative de l'ADEME. En effet, les taux de conversion entre la valeur de création d'un produit ou service et les émissions de GES liées à la réalisation de ce produit ou service en tonne de CO2 fournies par l'ADEME sont estimés à partir des données publiées par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et prennent en compte les émissions de GES générées directement par le produit ou le service analysé, mais également indirectement.

A cet égard, pour le calcul en tonne équivalent kilogramme de CO2 (T Eq. CO2) des trajets aériens, sont prises en compte les émissions directes liées à la combustion du kérosène de l'avion mais également celles indirectes, liées à la production, au transport et au raffinage du carburant, ainsi que les émissions liées aux traînées générées par le kérosène dans l'atmosphère qui contribuent au forçage radiatif⁴, à l'origine de changements climatiques futurs.

Il est admis que la méthode de Bilan Carbone® est 2,5 fois plus exigeante concernant le calcul des émissions liées au transport aérien que celle de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) ou celle de l'ICAO (International Civil Aviation Organisation).

³ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

⁴ Gaz à effet de serre

³ Rapport ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) "Empreinte gaz à effet de serre du secteur du tourisme en France"

⁴ Le forçage radiatif est un concept clé en climatologie qui mesure l'effet qu'ont les gaz à effet de serre sur le bilan énergétique de la Terre. Il représente la différence entre l'énergie solaire absorbée par la Terre et l'énergie radiative renvoyée dans l'espace. L'augmentation de la concentration de gaz à effet de serre entraîne un forçage radiatif positif, contribuant à un réchauffement climatique.

Un des axes de la démarche entreprise dès l'origine (2005) par le Groupe a été de réduire au maximum les émissions de CO2.

Pour absorber le solde de l'empreinte carbone, le Groupe a fait le choix d'investir dans des projets qui créent des puits de carbone et permettent la captation de GES dans l'atmosphère. Les projets sont sélectionnés pour que le montant de tonnes de GES captées corresponde à toutes les émissions de GES de tous les voyages vendus. Les projets d'absorption doivent répondre à 4 critères :

- L'additionnalité : réaliser des projets qui ne peuvent exister que grâce à la contribution apportée par le Groupe

- La pérennité : investir dans des projets de très longue durée

- L'impact social et économique local : s'assurer que ces projets auront un impact positif et durable auprès des populations locales.

- La mesurabilité : être capable de prouver l'absorption et l'efficacité effective des projets mis en place avec des méthodes scientifiques et rigoureuses qui s'appuient sur les meilleurs critères internationaux (Gold / Verra Standard)

En 2024, 2,7 millions d'euros ont été investis dans des projets de reforestation pour absorber les 310 106 TeqCo2 émis sur les voyages commercialisés par les tours opérateurs du Groupe avec le support de Livelihoods. En 2025, le montant des émissions de GES est en baisse de 7%. Elles ont été de 288 521 TeqCO2. L'intensité carbone par client est en 2025 de 1,39 TeqCo2, en baisse de 23%. 2,45 millions d'euros seront investis dans des projets de reforestation pour absorber les 288 521 TeqCO2 émises au cours de l'exercice sur le périmètre des entités Voyageurs du Monde (France, Belgique, Suisse et Canada), Comptoir des Voyages, Terres d'Aventure (France et Canada), Allibert Trekking (France et Canada), Nomade Aventure, bynativ, Original Travel, KE Adventure Travel, Extraordinary Journeys, Chamina et Eurofun Touristik.

Actions pour réduire l'empreinte de l'activité sur la pollution des milieux naturels

Le Groupe, notamment dans ses propres hébergements et pour ses voyages aventure s'emploie sur le plan logistique à préserver les ressources naturelles non renouvelables et privilégie la mise en place de filières d'approvisionnement locales et bio. Ainsi, un dispositif de réduction et de tri des déchets a été mis en place dans tous les hébergements du Groupe.

Le groupe a pour objectif de limiter l'utilisation de plastique jetable dans l'exercice de son activité, en commençant par supprimer là où cela lui est possible l'usage de bouteilles en plastique à usage unique. Pour les pique-niques et repas, l'approvisionnement via des circuits courts et locaux est systématiquement privilégié.

Initiatives mises en place par le Groupe à destination pour ses clients :

Transport aérien

- Quand ils existent, nous privilégions les trajets aériens directs. Nous évitons ainsi les émissions carbonées additionnelles liées à la répétition des décollages et atterrissages.
- Nous sélectionnons prioritairement des partenaires aériens opérant des flottes de dernière génération (type Airbus A350 ou Boeing 787), permettant une réduction de consommation de carburant et d'émissions de CO2 allant jusqu'à 25 % par siège par rapport aux modèles plus anciens.
- *Voyager mieux, plus longtemps* : pour amortir l'empreinte carbone du transport aérien, nous encourageons l'allongement de la durée des séjours et évitons les programmes "multi-destinations" qui multiplient les vols intérieurs inutiles.

Transports terrestres

- Partout où l'infrastructure le permet, nous intégrons des modes de transport à faible empreinte (train, voile, vélo, marche).
- Les guides qui accompagnent nos voyages sont des personnes natives et habitant dans les pays visités. Nous privilégions cette approche avant tout chose parce qu'elle permet le développement d'une activité économique locale et favorise les échanges et les partages de cultures. Mais cela permet également d'éviter l'émission de CO2 que pourrait générer le trajet aérien d'un guide venant d'un autre pays.

Repas et hébergements

- Nous privilégions des hébergements de petite taille, dans des environnements naturels, et respectueux de l'environnement.
- Pour les pique-niques et repas, nous privilégions systématiquement les circuits courts et locaux pour l'approvisionnement en nourriture. Nos équipes locales et nos guides ont pour instruction de ne plus utiliser de plastique jetable lors des pique-niques. Au-delà de notre volonté d'éradiquer la pollution plastique, cette orientation nous permet aussi de réduire l'impact carbone. En effet, une tonne de plastique produite correspond à l'émission de 2,5 tonnes d'équivalent CO2.
- Nous sensibilisons nos partenaires à la gestion sobre de l'eau, ressource critique dans de nombreuses destinations

Dans notre entreprise et dans nos agences :

S'il nous est indispensable de vous proposer des voyages les plus respectueux possibles en termes d'émission de GES, il ne nous est pas moins indispensable de mettre en place toutes les actions, en interne, pour limiter les émissions liées à l'activité de nos collaborateurs. Ainsi :

Énergie

- Nous utilisons dans certains de nos locaux un fournisseur d'électricité verte
- Nos collaborateurs éteignent systématiquement les écrans, ordinateurs, lumières quand ils s'absentent de leur poste de travail. Nos locaux sont également équipés d'interrupteurs centralisés nous permettant d'éteindre tout ce qui ne doit plus être alimenté en électricité lorsque nous ne sommes pas présents.
- Nous limitons l'utilisation de la climatisation exclusivement à nos locaux accueillant nos clients et uniquement lorsque les températures nous imposent sa mise en marche.
- Mise en place fin 2023 de panneaux solaires sur les bâtiments de la société Allibert– Guides de Haute Montagne à Chapareillan (38).

Fournitures

Nous avons banni l'usage de consommables individuels au profit de solutions durables et d'achats en vrac (café en grain, savon en vrac), réduisant ainsi drastiquement notre production de déchets plastiques et d'emballages.

Sobriété numérique

Conscients que l'empreinte carbone du numérique est en forte croissance, nous formons nos collaborateurs aux bonnes pratiques (nettoyage des serveurs, limitation des flux de données inutiles) afin de rationaliser le stockage de nos actifs digitaux.

Mobilité des collaborateurs

Nous avons déployé un Forfait Mobilité Durable pour encourager l'usage du vélo, du covoiturage ou des transports en commun. Cette incitation financière concrétise notre volonté de décarboner les trajets domicile-travail.

En outre, le recours au télétravail, structurellement intégré au sein du Groupe, participe à la réduction globale des déplacements et à une meilleure qualité de vie pour nos collaborateurs. Cette flexibilité permet de limiter les émissions liées aux transports tout en maintenant une cohésion d'équipe forte grâce à nos espaces de travail optimisés.

Dans nos hébergements :

- le Steam Ship Sudan (notre bateau à vapeur naviguant sur le Nil) a fortement réduit sa consommation de fioul lourd sur les dix dernières années grâce à plusieurs actions (allègement du bateau, mise en place de panneaux solaires pour préchauffer l'eau de la chaudière et remplacement de la chaudière originelle par une chaudière moderne). Pour éviter la pollution du Nil, les eaux usées sont collectées, traitées et stockées pendant le voyage, dans les réseaux d'eaux usées des villes d'escale.
- La Flaneuse (dahabieh naviguant sur le Nil) n'utilise plus que ses panneaux solaires 9 mois par an, et n'a recours au générateur que 2h par jour pendant 3 mois par an (en été, pour alimenter la climatisation exclusivement). Résultat, le bateau ne consomme plus que 720 L de fioul lourd par an contre 87 000 L avant les chantiers réalisés par Voyageurs.
- La Satyagraha (maison d'hôtes à Johannesburg, Afrique du Sud) incarne notre vision du "voyage holistique". Depuis 2023, son autonomie énergétique est totale (100% solaire). Fidèles à l'héritage de Gandhi, nous y portons un modèle alimentaire bas-carbone : une cuisine 100% végétarienne, de saison et issue de notre propre potager en permaculture.

Actions pour réduire l'impact de l'activité sur la raréfaction des ressources naturelles

Dans la continuité de son engagement, le Groupe s'inscrit dans une gestion rigoureuse de ses achats de papier en sélectionnant exclusivement des fibres issues de forêts gérées durablement (certifications FSC ou PEFC). Depuis plus de dix ans, nous avons réduit drastiquement nos volumes d'impression : l'envoi de brochures ou de magazines n'est plus automatique mais conditionné à une demande explicite de nos clients. En outre, nous privilégions désormais des supports digitaux éco-conçus pour limiter l'empreinte carbone liée au stockage des données.

La fin de vie de nos ressources est également optimisée : l'entreprise adaptée Cèdre assure la collecte et le recyclage de nos déchets de bureau, transformant une contrainte environnementale en levier d'insertion sociale. Enfin, conscient que la raréfaction des ressources naturelles concerne prioritairement l'eau, le Groupe déploie des actions de sensibilisation et des équipements hydro-économes au sein de ses agences et de ses actifs hôteliers, afin de minimiser notre empreinte hydrique globale.

3.4. Politique et indicateurs de suivi des risques sociétaux

Un engagement certifié : de la norme ATR à l'ambition B Corp

Notre stratégie de tourisme responsable prend racine dans notre rôle de pionnier au sein de l'association Agir pour un Tourisme Responsable (ATR). Dès 2007, le Groupe a activement participé à l'élaboration du référentiel AFNOR pour ce label, que l'ensemble de nos marques françaises a porté avec exigence jusqu'à fin 2022. Cet engagement historique a structuré nos fondamentaux, notamment à travers notre Charte Éthique du Voyageur et notre vigilance absolue sur le respect des droits humains.

Afin de porter cette ambition à l'échelle internationale et de répondre aux nouveaux enjeux de transparence, le Groupe a choisi d'évoluer vers le référentiel B Corp, reconnu mondialement pour son niveau d'exigence. Cette transition est déjà une réalité pour le pôle aventure : Terres d'Aventure et Allibert Trekking sont désormais certifiés B Corp. Pour le pôle sur-mesure, Voyageurs du Monde et Comptoir des Voyages ont, quant à elles, officiellement initié leur démarche de labellisation.

Pour faire vivre ces engagements, nous misons sur la montée en compétences de nos équipes. Chaque nouveau collaborateur suit un parcours de formation dédié à notre stratégie RSE, incluant une sensibilisation technique aux mécanismes d'absorption des gaz à effet de serre. L'objectif est clair : donner à chacun les clés pour identifier et déployer, à son échelle, des solutions concrètes de réduction de notre impact.

Soutien à des projets en faveur des populations via le fonds de dotation

Le fonds de dotation (Insolite Bâisseur Philippe Romero *Foundation*) a pour vocation de collecter et de gérer les fonds dédiés aux actions humanitaires et de soutien aux projets de développement économiques et sociaux. Au titre de ces actions, le fonds de dotation soutient des structures à travers le monde qui interviennent dans les domaines suivants : protection de l'enfance, formation professionnelle, aide au développement économique, préservation du patrimoine culturel et naturel, soutien aux personnes en demande de protection internationale et sauvegarde des modes de vie traditionnels. En 2025, le Groupe a financé 22 associations pour un montant total de 296 191€ via son fonds de dotation.

Liste des projets ayant bénéficié du soutien du groupe en 2025 :

Association	Projet	Pays	Montant alloué	Marque Groupe
Generation Zanatany	Mise en place d'un bateau médical le long du canal des Pangalanes	Madagascar	7 300 €	Voyageurs du Monde
Kalkerri Sangeet Vidyalaya	Soutien à une école-internat dans le Karnataka	Inde	4 000 €	Voyageurs du Monde
Sourires d'Enfants	Projets en faveur de l'enfance et de l'éducation	Vietnam	10 000 €	Comptoir des Voyages
Les enfants du K2	Soutien à la scolarisation d'enfants défavorisés dans la région du K2	Pakistan	3 000 €	Allibert Trekking
Medrassa du Désert	Rénovation d'une école et construction d'un dispensaire médical	Mauritanie	3 000 €	Terres d'Aventure
HOOP	Former des jeunes défavorisés à l'anglais et au code informatique	Pérou	8 200 €	Voyageurs du Monde
Association Chantal Mauduit	Construction d'une nouvelle salle de classe dans une école pour filles	Népal	5 000 €	Allibert Trekking
La balade des Lucioles	Distribution de denrées alimentaires	France	4 500 €	Terres d'Aventure
Baroudeurs de l'Espoir	Soutien à l'éducation d'enfants dans une zone de conflit	Liban	7 500 €	Terres d'Aventure / Nomade Aventure
Kawa Training Center	Former des jeunes défavorisés au tourisme durable	Tanzanie	5 000 €	Voyageurs du Monde
Collectif Solidaire Vitry 94	Organiser des distributions de nourriture à des étudiants précaires	France	7 500 €	Voyageurs du Monde
Victoir	Soutien à l'unité oncologique de l'hôpital de Lomé	Togo	4 000 €	Allibert Trekking
J'irai à l'Ecole	Construction du collège des Petits Géants dans la banlieue d'Antananarivo	Madagascar	5 000 €	Terres d'Aventure
Soutien Santé Cameroun	Construire et aménager une salle de radiologie dans le centre de santé de Binguela	Cameroun	5 000 €	Terres d'Aventure
Education for All	Financement d'un internat pour jeunes filles dans l'Atlas	Maroc	8 920 €	Original Travel / Voyageurs du Monde
Refettorio	Lutte contre le gaspillage alimentaire en servant des repas aux sans abris	France	100 000 €	Toutes les marques
SOS Méditerranée	Sauvetage en mer des migrants en Méditerranée	France	50 000 €	Toutes les marques
Solucham	Former des jeunes au tourisme pour développer la région	Népal	12 000 €	Nomade
Amarte Global	Association multidisciplinaire au service de la resignification territoriale et spirituelle	France	6 000 €	Comptoir des Voyages
Karuna Shechen	Projets de santé, d'éducation et de protection de l'environnement	Népal	4 000 €	Terdav
TreeUtah	Lutte contre le changement climatique et la déforestation		26 271 €	Comptoir des Voyages
Séisme Birmanie	Promouvoir la Birmanie à travers de la culture, l'art, la littérature et l'artisanat.	Birmanie	10 000 €	Toutes les marques
			296 191 €	

Accessibilité des voyages aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap

Le Groupe s'est engagé à rendre ses voyages sur mesure accessibles aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap et de faire porter ce projet par la marque Comptoir des Voyages. Les voyages individuels proposés sont adaptés en termes de transport, d'hébergement et de service à la carte.

En 2025, Comptoir des Voyages a ainsi fait voyager 286 personnes sur ce type de voyage représentant 106 dossiers. Le chiffre d'affaires de Comptoir des Voyages sur cette clientèle a progressé de 16%. Nomade Aventure a de son côté fait voyager 75 personnes à mobilité réduite soit près de trois fois plus qu'en 2024.

Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives

Par nature, nos activités placent l'engagement physique au cœur de l'expérience de voyage. Cette dimension est constitutive de l'ADN de nos marques de Voyage d'Aventure et de Vélo, où le voyageur devient acteur de son propre déplacement. En privilégiant l'itinérance active — marche, vélo, kayak — nous transformons le voyage en une démarche de mobilité décarbonée, favorisant une immersion profonde et respectueuse des territoires traversés.

Cette passion pour l'activité physique essaime naturellement au sein de nos équipes. Le Groupe s'attache à promouvoir un mode de vie sain et actif à travers deux leviers majeurs :

La mobilité durable : nous encourageons les mobilités actives pour les trajets domicile-travail via le déploiement du Forfait Mobilités Durables et la mise à disposition d'infrastructures adaptées (parkings vélos sécurisés).

Le bien-être au travail : nous soutenons la pratique sportive en interne en proposant des séances régulières de sport et de détente (pilates, yoga, cycling, etc.). Ces activités, largement prises en charge par l'entreprise, renforcent la cohésion d'équipe et la santé de nos collaborateurs, en parfaite adéquation avec les valeurs de vitalité portées par nos marques.

Actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves

Au-delà de notre mission de voyageur, nous sommes attachés à notre rôle d'acteur citoyen. À ce titre, nous reconnaissons l'importance du lien entre la Nation et ses forces armées, ainsi que la contribution essentielle des réservistes à la sécurité et à la stabilité de notre pays. Bien que nos activités diffèrent des enjeux de défense nationale, nous considérons que le soutien à l'engagement civique de nos collaborateurs est une composante de notre responsabilité sociale.

Dans cette optique, notre approche vise à soutenir l'engagement de nos salariés réservistes en leur offrant la flexibilité nécessaire pour concilier leurs périodes de réserve avec leurs responsabilités professionnelles, tout en valorisant les compétences (rigueur, gestion de crise, sens du collectif) qu'ils acquièrent au service de la collectivité. Nous souhaitons ainsi encourager cet esprit de service qui résonne avec les valeurs de solidarité et d'engagement portées par notre Groupe.

3.5 Politique et indicateurs de suivi des risques sociaux

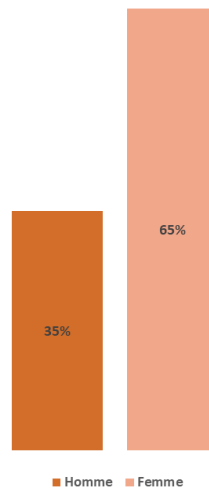
Le tableau suivant présente l'effectif de l'ensemble des entités du Groupe, en France et à l'étranger :

	2025	2024	Var
France	1 190	1 125	6%
Etranger	821	761	8%
TOTAL	2 011	1 886	7%

Au cours de l'exercice 2025, l'effectif moyen du Groupe a augmenté de 7% par rapport à l'exercice 2024. L'année 2025 a été marquée par un fort taux de recrutement pour faire face à la croissance de l'activité.

Répartition des effectifs

- Répartition des effectifs homme / femme en ETP :

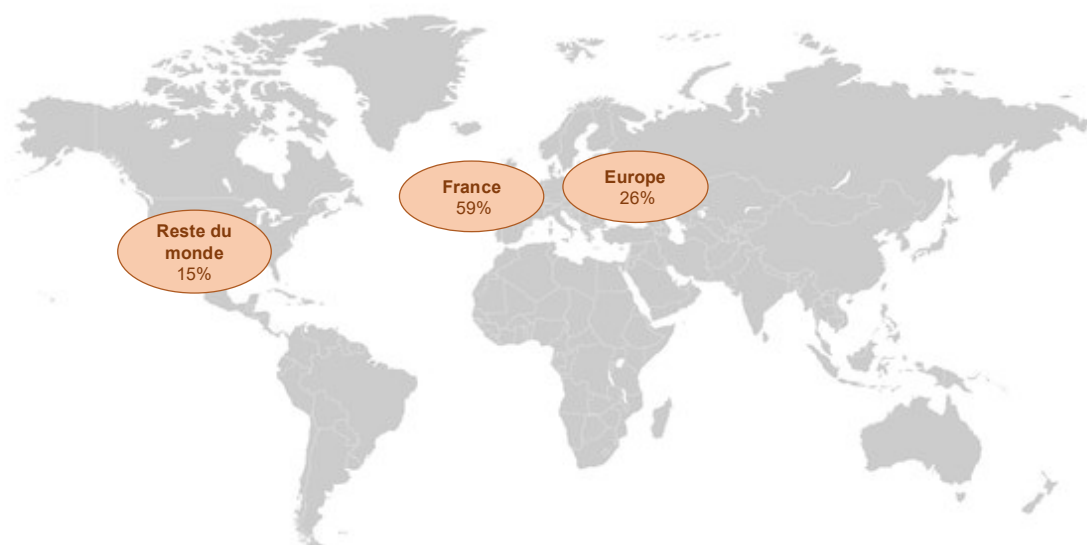


Le Groupe maintient une forte représentation des femmes à hauteur de 65% de l'effectif.

Les entreprises du Groupe continuent leur engagement pour le respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment en matière de recrutement et de rémunération.

Les entités s'engagent en faveur de la promotion de l'égalité professionnelle et du respect du principe de non-discrimination entre les femmes et les hommes. Cela se traduit dès le processus de recrutement et d'embauche où elles restent attentives au maintien de la mixité dans tous leurs emplois, afin de ne pas avoir de postes exclusivement féminins ou exclusivement masculins. Par ailleurs, ces sociétés favorisent l'égalité d'accès aux postes à responsabilité pour maintenir une proportion cohérente de femmes et d'hommes dans l'encadrement par rapport à la répartition générale femmes/hommes. En particulier, Voyageurs du Monde s'assure qu'il n'y ait pas d'incidence des congés maternité, paternité, d'adoption ou parental d'éducation sur la rémunération en vérifiant annuellement auprès de sa population la plus représentative, les conseillers voyages, que le parcours professionnel et salarial des femmes et des hommes est le même à 1 an, 3 ans et 5 ans.

- Répartition par zone géographique en ETP :



60% de nos salariés exercent en France et 26% en Europe.

Départs des salariés permanents

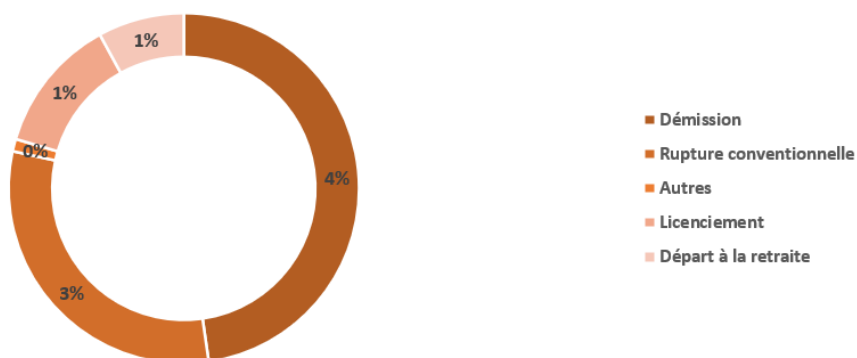
Le tableau suivant présente le taux de départ des salariés permanents confirmés qui ont quitté l'entreprise dans l'année :

	2025	2024	Var
Taux de départ des permanents	9,1%	9,3%	-3%

En 2025, 9,1% des salariés permanents ont quitté l'entreprise.

Ce taux correspond au nombre des départs des salariés permanents sur l'effectif total.

Les 9% de départs des salariés permanents se répartissent de la façon suivante :



Accords collectifs et engagements sociaux

Ces accords peuvent varier selon les pays et les spécificités locales, reflétant ainsi les engagements et les pratiques diversifiés en matière de rémunération, de gestion des emplois, et de qualité de vie du travail, tout en tenant compte des particularités de chaque filiale. Parmi ces accords, on trouve :

- **Accord Primes Mobilité** : Cet accord vise à encourager les pratiques de mobilité durable au sein de l'entreprise, en soutenant les salariés dans l'adoption de moyens de transport plus écologiques, tels que le covoiturage, les transports publics ou le vélo.
- **Accord sur le temps de travail** : Cet accord encadre l'organisation du temps de travail, avec des mesures visant à améliorer la qualité de vie au travail et à concilier vie professionnelle et personnelle, tout en respectant les besoins opérationnels de l'entreprise.
- **Accord sur le vote électronique pour les élections professionnelles** : Cet accord facilite la participation des salariés aux élections professionnelles en introduisant un système de vote électronique, ce qui améliore l'accessibilité et la participation, en particulier pour les employés travaillant à distance ou dans des sites géographiques divers.
- **Accord d'intéressement** : Cet accord permet aux salariés de bénéficier d'une prime liée aux résultats de l'entreprise, renforçant ainsi leur implication et leur motivation, et contribuant à la création d'un climat de performance partagé.
- **Accord de participation** : L'accord de participation garantit aux salariés une part des bénéfices de l'entreprise, leur permettant ainsi de bénéficier directement de la performance économique de l'entreprise et de renforcer leur sentiment d'appartenance.
- **Accords PEE (Plan d'Épargne Entreprise)** : Ces accords offrent aux salariés la possibilité de se constituer une épargne à moyen ou long terme, en bénéficiant de conditions avantageuses, ce qui soutient leur sécurité financière et leur fidélisation à l'entreprise.

Ces accords collectifs reflètent l'engagement du Groupe envers ses salariés et illustrent une démarche proactive en matière de responsabilité sociale et de gouvernance.

Formation et développement des compétences des collaborateurs

Nous considérons la formation comme un investissement précieux dans notre capital humain. Nous avons trois types de formation :

- Les formations d'intégration qui permettent à chaque nouvel arrivant de comprendre notre politique d'entreprise, nos engagements en matière de responsabilité sociale des entreprises et notre vision globale.
- Les reconnaissances terrain permettent aux conseillers de découvrir concrètement les destinations et les produits que nous proposons. Cela leur permet d'acquérir une expertise pratique qui enrichit leur capacité à conseiller nos clients de manière informée et passionnée.
- Les formations professionnelles visent à développer des compétences spécifiques nécessaires pour progresser dans nos métiers respectifs (anglais, Process Communication...)

La formation continue est fondamentale pour maintenir notre entreprise à la pointe de l'industrie du tourisme. Elle garantit que notre équipe est non seulement bien informée et compétente, mais également engagée envers notre mission de fournir des expériences de voyage exceptionnelles à nos clients partout dans le monde.

Politique de redistribution des fruits de la croissance aux collaborateurs

Le tableau suivant présente les éléments variables de rémunération distribués aux collaborateurs des différentes sociétés du Groupe, au-delà de leur rémunération fixe. Ces montants distribués incluent les primes, l'intéressement, la participation et les charges afférentes.

Les montants sont exprimés en pourcentage du résultat d'exploitation brut.

<i>En millier d'euros</i>	2025	2024	Var
Montants distribués aux salariés	19 212	18 869	2%
% résultat d'exploitation brut	30%	31%	-3%

3.6 Note méthodologique

Les données incluses dans le rapport RSE prennent en compte 100% des effectifs du Groupe et 100% du chiffre d'affaires du Groupe.

Les données sont fournies au titre de l'exercice 2025, clos le 31 décembre 2025.

La collecte des données environnementales, sociétales et sociales est pilotée annuellement par le contrôle de gestion du Groupe auprès des contributeurs identifiés pour chaque objectif. Ainsi, la collecte des données environnementales se fait directement auprès des personnes en charge des calculs et du suivi des projets financés par le Fonds de dotation Philippe Romero Bâtitteur Foundation. Le reporting sociétal est réalisé avec la Direction Générale ou la personne responsable RSE dans chaque société. Les données sociales sont collectées auprès de la Direction des Ressources Humaines de chaque entité du périmètre. Une fois les données collectées, le contrôle de gestion Groupe se charge de les consolider.

La méthodologie de calcul des émissions carbone induites par l'activité est définie directement dans le paragraphe 3.3 relatif à ce sujet.

4. SITUATION DE VOYAGEURS DU MONDE – COMPTES SOCIAUX

4.1. Compte de résultat et bilan de Voyageurs du Monde

- **Le compte de résultat de Voyageurs du Monde**

- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Voyageurs du Monde s'élève, au 31 décembre 2025, à **241,2 millions d'euros** soit une augmentation de 4,6% par rapport à l'exercice précédent.

L'activité Voyages (231,6 millions d'euros) augmente de 5,0% par rapport à l'exercice précédent. Les voyages individuels sur mesure (94% du chiffre d'affaires Voyages 2025 comme en 2024) sont en hausse de 5,4%. L'activité Voyages pour les Groupes et Collectivités est en baisse de 1,8%.

Le chiffre d'affaires divers (9,6 millions d'euros) est en recul de 3,4% et est relatif principalement aux refacturations intra-groupes qui représentent environ 89% de ce poste.

➤ Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, qui s'élèvent à **218,1 millions d'euros** au 31 décembre 2025, augmentent de 5,7%.

Les autres achats et charges externes, qui s'élèvent à **174,1 millions d'euros**, augmentent de 5,7% et sont constitués principalement des achats liés aux voyages pour 156,1 millions d'euros. Les charges de gestion courante qui représentent environ 10% du poste, sont en hausse de 19,7%.

Les impôts et taxes s'élèvent à 1,2 million d'euros au 31 décembre 2025 et augmentent de 8,2% par rapport au 31 décembre 2024.

Les charges de personnel qui s'élèvent à 40,8 millions d'euros enregistrent une augmentation de 5,7%. Elles intègrent l'intéressement (3,5 millions d'euros). Sans cet élément, elles sont en augmentation de 6,5% ce qui reflète principalement la hausse des effectifs.

Les dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations (1,7 million d'euros au 31 décembre 2025) augmentent de 13,8% par rapport à l'exercice 2024.

Enfin, les dotations aux provisions pour risques et charges connaissent une baisse significative de 51,8%.

➤ Résultat d'exploitation

En conséquence, le résultat d'exploitation est en baisse de 2,0% passant de 25,8 millions d'euros au 31 décembre 2024 à 25,3 millions d'euros au 31 décembre 2025.

➤ Résultat financier

Il s'établit à **9,4 millions d'euros** à fin décembre 2025 contre 32,8 millions d'euros l'exercice précédent. Cette forte variation (-23,4 millions d'euros) s'explique principalement par les dividendes reçus moins importants qu'en 2024 (7,7 millions d'euros contre 27,0 millions d'euros en 2024)

➤ Résultat net

Après prise en compte des résultats ci-dessus, du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les sociétés pour 6,0 millions d'euros, le résultat net s'établit 25,8 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre un bénéfice net de 49,5 millions d'euros au 31 décembre 2024.

➤ Montant global de certaines charges non fiscalement déductibles (dépenses somptuaires et frais généraux excessifs)

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

• Le Bilan de Voyageurs du Monde

La valeur nette de l'actif immobilisé s'élève, au 31 décembre 2025, à 84,2 millions d'euros contre 82,0 millions d'euros au 31 décembre 2024.

L'actif circulant s'élève, au 31 décembre 2025, à 188,0 millions d'euros contre 177,8 millions d'euros au 31 décembre 2024. Les principales évolutions des postes de l'actif circulant ont été les suivantes :

- Les créances et comptes rattachés sont passés de 48,9 millions d'euros en 2024 à 52,9 millions d'euros en 2025,

- Les autres créances sont 34,8 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 33,3 millions d'euros en 2024.

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 144,8 millions d'euros contre 56,4 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1,5 million d'euros contre 0,4 million d'euros l'exercice précédent.

Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 2,4 millions d'euros contre 86,6 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 12,0 millions d'euros contre 11,2 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 13,7 millions d'euros contre 13,7 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 92,5 millions d'euros contre 86,8 millions d'euros au 31 décembre 2024.

4.2. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société

Conformément aux articles L. 441-14 et suivants du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les informations sur les délais de paiement fournisseurs et clients à la clôture de l'exercice :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (hors factures liées aux voyages) (tableau prévu au I de l'article D. 441-6)

	Article D. 441 I. – 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. – 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	28					102	8					207
Montant total des factures concernées TTC	147 693	340 849	36 238	13 640	245 581	636 308	67 483	956 417	67 226	38 445	78 498	1 140 586
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	0,08	0,20	0,02	0,01	0,14	0,37						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							0,03	0,40	0,03	0,02	0,03	0,47
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	5											
Montant total des factures exclues TTC	52 493											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels (fournisseurs et clients) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels (fournisseurs et clients) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

4.3. Prêts à moins de trois ans consentis par la Société à titre accessoire dans les conditions de l'article L. 511-6, 3 bis alinéa 2 du Code Monétaire et Financier

Néant.

4.4. Activité en matière de recherche et de développement de la Société

Nous vous renvoyons au point 2.4 pour les informations relatives à l'activité de la Société en matière de recherche et développement.

4.5. Incidences des activités de la Société en matière de lutte contre l'évasion fiscale

La Société veille à exercer ses activités dans le respect des législations fiscales applicables dans les pays où elle opère. Elle s'attache à adopter une approche responsable en matière fiscale, fondée sur la conformité et la transparence, et à prévenir tout risque d'évasion fiscale. À ce titre, elle s'assure notamment de l'adéquation entre la localisation de ses activités opérationnelles, la création de valeur et l'imposition des résultats correspondants.

4.6. Filiales, participations et sociétés contrôlées

Nous vous renvoyons au point 1.1 pour les prises de participation et de contrôle, au point 2.1 pour la situation et le résultat des filiales et participations.

Informations sur les ressources incorporelles essentielles

Le Groupe Voyageurs du Monde s'appuie sur des ressources incorporelles essentielles, au cœur de son modèle économique, qui soutiennent une offre différenciante et sur-mesure.

Les marques du Groupe, chacune dotée d'une identité propre, participent à la richesse et à la diversité de son portefeuille. Elles renforcent son positionnement de référence sur le marché du voyage haut de gamme et sa capacité à répondre aux attentes variées et évolutives de sa clientèle. Leur notoriété et leur complémentarité constituent des atouts déterminants dans la fidélisation des clients et l'attraction de clientèles nouvelles.

Les outils informatiques développés et utilisés par Voyageurs du Monde permettent l'élaboration de voyages entièrement personnalisés, la gestion des réservations des clients, ainsi que la promotion et la vente des séjours. Ils contribuent à l'efficacité opérationnelle et à la qualité de l'expérience client.

Les noms de domaine participent à la visibilité en ligne du Groupe, à la protection de son image et à l'accès direct à ses offres. Ils soutiennent ainsi la stratégie digitale et marketing, essentielle à son développement commercial.

Les photographies constituent une ressource distinctive et stratégique. Par leur qualité esthétique et leur capacité à traduire l'expérience unique du voyage haut de gamme, elles participent à la signature visuelle du Groupe, reflètent ses valeurs et incarnent son identité. Ces visuels, soigneusement sélectionnés, suscitent l'émotion, nourrissent l'imaginaire des clients et jouent un rôle déterminant dans la projection et la décision d'achat. Ils contribuent également à la performance des supports digitaux et éditoriaux, notamment en matière de visibilité, de référencement et d'attractivité.

Les droits d'auteur complètent ce socle immatériel stratégique en protégeant un ensemble de créations originales — textes, récits de voyage, photographies, contenus audiovisuels, cartographies et publications spécifiques — qui traduisent l'expertise du Groupe dans la conception de voyages sur-mesure et son positionnement d'excellence. Ces œuvres, protégées et valorisées, garantissent au Groupe l'exclusivité de leur exploitation, participent à la cohérence et à la qualité de ses communications et renforcent son image d'authenticité et d'exigence. Elles contribuent à la

différenciation du Groupe dans un marché concurrentiel et jouent un rôle clé dans sa notoriété et son attractivité, à la fois auprès de ses clients et de ses partenaires.

L'ensemble de ces ressources immatérielles, à la croisée de la stratégie commerciale, de la création et de la protection de l'identité du Groupe, constitue un levier durable et structurant de création de valeur pour Voyageurs du Monde.

5. RESULTAT DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DU RESULTAT – RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

5.1. Proposition d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2025

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle d'affecter le bénéfice de l'exercice 2025 d'un montant de 25.786.264,59 euros, comme suit :

- **A titre de dividende, la somme de 6,70 euros par action, sous réserve que le montant global de dividende n'excède pas la somme de 30.200.000 euros** eu égard (i) au nombre d'actions existant par conversion des obligations convertibles en actions émises par la Société et (ii) aux actions détenues en propres.

En effet, le montant effectivement versé au titre du dividende tiendrait compte du nombre d'actions détenues en propre par la Société à la date de la mise en paiement du dividende, mais également du nombre d'actions issues de la conversion des obligations convertibles en actions cotées, pour lesquelles il conviendrait de se conformer au prospectus approuvé le 15 juin 2021 sous le numéro 21-224 par l'AMF, et en particulier à la note d'opération, laquelle prévoit que : « *Les actions nouvelles émises sur conversion des Obligations porteront jouissance courante et conféreront à leurs titulaires, dès leur livraison, tous les droits attachés aux actions, étant entendu que, dans l'hypothèse où la Record Date d'un dividende (ou d'un acompte sur dividende) interviendrait entre la Date d'Exercice du Droit de Conversion et la date de livraison des actions, les porteurs d'Obligations n'auront pas droit à ce dividende (ou cet acompte sur dividende) et n'auront droit à aucune indemnité à ce titre sous réserve, le cas échéant, du droit à ajustement prévu au paragraphe 4.1.5.5.6* ».

Si à la date de mise en paiement, le montant global de dividende était inférieur ou égal au plafond de 30.200.000 euros, alors il sera effectivement versé 6,70 euros par action. Si au contraire, le montant global de dividende était supérieur à ce plafond, alors le montant de dividende par action serait révisé à la baisse afin que le montant global de dividende n'excède pas le plafond susvisé.

- **Dans l'hypothèse où le montant global du dividende effectivement versé serait supérieur au montant du bénéfice de l'exercice, savoir 25.786.264,59 euros, la différence entre ces deux montants serait prélevée sur le poste « Autres réserves » dont le montant est suffisant.**
- **Dans l'hypothèse où, à l'inverse, le montant global du dividende effectivement versé serait inférieur au bénéfice de l'exercice, savoir 25.786.264,59 euros, le solde serait affecté au compte « Autres réserves ».**

En l'état actuel du droit fiscal, nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2026 sont soumis, au choix de l'associé :

- Soit au prélèvement forfaitaire unique de 31,4 % comprenant l'impôt sur le revenu (CGI, art. 117 quater) et les prélèvements sociaux (CSS, art. L. 136-7, CGI, art. 235 ter, Ord. N° 96-50, 24 janv. 1996, art. 16).
- Soit, sur option expresse et irrévocable exercée dans la déclaration de revenus et après application de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du CGI au barème progressif de l'impôt sur le revenu, prélèvements sociaux en sus.

En tout état de cause, la mise en paiement des dividendes donnera lieu à une retenue à la source :

- d'un prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % sauf dispense compte-tenu du montant du revenu fiscal de référence de l'associé,
- des prélèvements sociaux au taux de 18,6 %.

Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, soit pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

En conséquence, et sous réserve (1) de l'application de la dispense de versement du prélèvement forfaitaire non libératoire susvisée et (2) du maintien du régime fiscal susvisé, seule une fraction de 68,6 % du dividende serait effectivement versée aux actionnaires personnes physiques.

A titre indicatif à ce jour, sur la base des 4.468.934 actions en circulation composant le capital social au 31 mars 2026 et le nombre d'actions auto-détenues à la même date par la Société (1.700 actions) pour alimenter le contrat de liquidité mis en place par la Société suite à l'autorisation donnée à la Société de racheter ses propres actions aux termes de la 13ème résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 05 juin 2025 (article L. 22-10-62 du Code de commerce), le montant global du dividende serait de 29.930.467,80 euros [à compléter euros et le montant de 6,70 euros de dividende par action serait donc bien versé puisque le montant global du dividende est ici inférieur au plafond de 30.200.000 euros.

Ce dividende serait mis en paiement le 17 juin 2026.

Il est précisé que la réserve légale est intégralement dotée.

5.2. Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles ou non à l'abattement de 40% (article 243 bis du Code Général des Impôts)

Nous vous rappelons qu'au titre des trois derniers exercices, les dividendes distribués à chaque action se sont élevés respectivement à :

	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
	Dividende éligible à l'abattement de 40%	Dividende éligible à l'abattement de 40%	Dividende éligible à l'abattement de 40%
Dividende global	12.928.227 euros	/	22.339.635 euros
Dividende par action	3 euros	/	5 euros
Nombre d'actions ayant bénéficié du dividende	4.309.409	N/A	4.467.927

5.3. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Vous trouverez ci-après le tableau faisant apparaître les résultats des cinq derniers exercices de la Société, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce.

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2025 12	31/12/2024 12	31/12/2023 12	31/12/2022 12	31/12/2021 12
<i>Données chiffrées en milliers d'euros</i>					
<u>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>					
Capital social	4 469	3 435	4 318	3 779	3 724
Nombre d'actions					
- ordinaires	4 468 928	3 435 481	4 317 790	3 778 686	3 723 659
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<u>OPERATIONS ET RESULTATS</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	241 194	230 545	219 053	175 918	65 688
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	35 850	60 355	31 700	16 658	5 916
Impôts sur les bénéfices	5 955	6 891	7 085	2 168	140
Participation des salariés	1 828	2 172	1 850	341	0
Dot. Amortissements et provisions	2 280	1 790	1 807	2 213	4 863
Résultat net	25 786	49 502	20 958	11 935	913
Résultat distribué (sur base non diluée)	29 942	17 177	0	11 336	0
<u>RESULTAT PAR ACTION</u>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	6,28	14,93	5,27	3,74	1,55
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	5,77	14,41	4,85	3,16	0,25
Dividende attribué	6,70	5,00	0,00	3,00	0,00
<u>PERSONNEL</u>					
Effectif moyen des salariés	458	440	443	398	392
Masse salariale en milliers d'euros	29 014	27 905	26 391	20 918	10 093
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	11 759	10 664	10 627	8 160	4 028

6. CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES PAR L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Vos Commissaires aux comptes vous relatent dans leur rapport spécial, les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

7. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

7.1 Composition de l'actionariat et répartition des droits de vote au 31.12.2025

7.1.1 Actionariat et obligations convertibles en actions

Au 31 décembre 2025, le capital social de la Société s'élevait à 4.468.928 euros, divisé en 4.468.928 actions d'un (1) euro de nominal chacune entièrement libérées (contre 3.435.484 euros au 31 décembre 2024), et ce à la suite de :

- (i) l'augmentation de capital d'un montant de 15.075 euros, par création et émission de 15.075 actions nouvelles d'un (1) euro de nominal chacune, consécutivement à l'attribution définitive de 15.075 actions gratuites au profit de leurs bénéficiaires (autorisation de l'AGE du 15/06/2023 et mise en œuvre par le Conseil d'administration le même jour), dont la réalisation a été constatée par votre Président Directeur Général le 17 juin 2025 (conformément à la subdélégation qui lui a été consentie par le Conseil d'administration du 23 avril 2024) ;
- (ii) la création, à effet au 13 mai 2025, de 1.012.234 actions par conversion des 882.351 obligations convertibles en actions émises en 2021 par la Société au profit de Certares Enrico SARL, Crédit Mutuel Equity et Bpifrance pour un montant de 75 M€ (les « Obligations Réservées »). Il est précisé à ce titre que :
- La maturité des Obligations Réservées était de 7 ans, soit le 30 avril 2028.
 - Les Obligations Réservées n'étaient pas convertibles pendant les 4 premières années suivant leur émission (sauf changement de contrôle) puis étaient convertibles à la main de la Société pendant les 3 années suivantes (sauf changement de contrôle). La Société a décidé d'utiliser cette dernière faculté suivant une décision du Conseil d'administration du 08 avril 2025, avec un effet au 13 mai 2025.
 - Les intérêts annuels de 3,0% étaient capitalisés et payables à terme.
 - Le ratio de conversion était fixé, lors de l'émission des Obligations Réservées, à une (1) action nouvelle pour une (1) Obligation Réservée. Toutefois, le prix d'acquisition des actions dans le cadre de l'Offre Publique de Rachat d'Actions (OPRA) réalisée en 2024, soit 150 € par action, ayant été supérieur à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse qui ont précédé l'ouverture de l'OPRA (soit 141,9913 €), le ratio de conversion a été porté à 1,011 action pour une (1) Obligation Réservée en application de l'article R. 228-90 du Code de commerce.
- (iii) la création, sur l'exercice, de 6 138 actions au total par conversion d'obligation convertibles en actions (les « OCA ») sur 2025.

En effet, il est rappelé qu'en 2021, la Société a émis 651.441 obligations convertibles en actions (au prix de souscription unitaire de 85 €), avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant d'environ 55 M€, dont 35,9 M€ ont été souscrits par la société Avantage. Ces OCA ont été définitivement admises aux négociations sur le système multilatéral de négociations Euronext Growth avec effet au 9 juillet 2021. Sous réserve d'ajustement, le plafond du montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées par conversion de ces OCA a été fixé à 654.441 euros. Au 31 décembre 2025, 16.279 OCA restaient à convertir, soit 2,5% du total des OCA émises.

Les caractéristiques principales des OCA sont les suivantes :

- Date d'échéance et durée de l'emprunt : la durée de l'emprunt est de 7 ans à compter de la date d'émission des OCA. Ainsi, les OCA viendront à échéance le 9 juillet 2028 inclus.
- Droit de conversion : chaque porteur d'OCA aura le droit de convertir tout ou partie de ses obligations en actions de la Société au cours de la période de conversion. La Société pourra à son gré remettre des actions nouvelles à émettre ou des actions existantes ou une combinaison des deux. Les actions nouvelles émises en cas de conversion des OCA seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société déjà négociées sur le marché de croissance des PME, Euronext Growth à Paris, et négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0004045847.
- Période de conversion et ratio de conversion : à compter de la date d'émission, jusqu'au septième jour ouvré inclus qui précède la date d'échéance, les porteurs d'OCA auront la faculté d'exercer, à tout moment, leur droit de conversion pour tout ou partie des OCA qu'ils détiennent, sous réserve du maintien des droits des porteurs d'OCA et du règlement des rompus. Le ratio de conversion était fixé, lors de l'émission des OCA, à raison d'une (1) action Voyageurs du Monde pour une (1) OCA. Toutefois,

le prix d'acquisition des actions dans le cadre de l'OPRA de 2024 ci-avant, soit 150 € par action, ayant été supérieur à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse qui ont précédé l'ouverture de l'OPRA (soit 141,9913 €), le ratio de conversion a été porté à 1,014 action pour une (1) OCA en application de l'article R. 228-90 du Code de commerce.

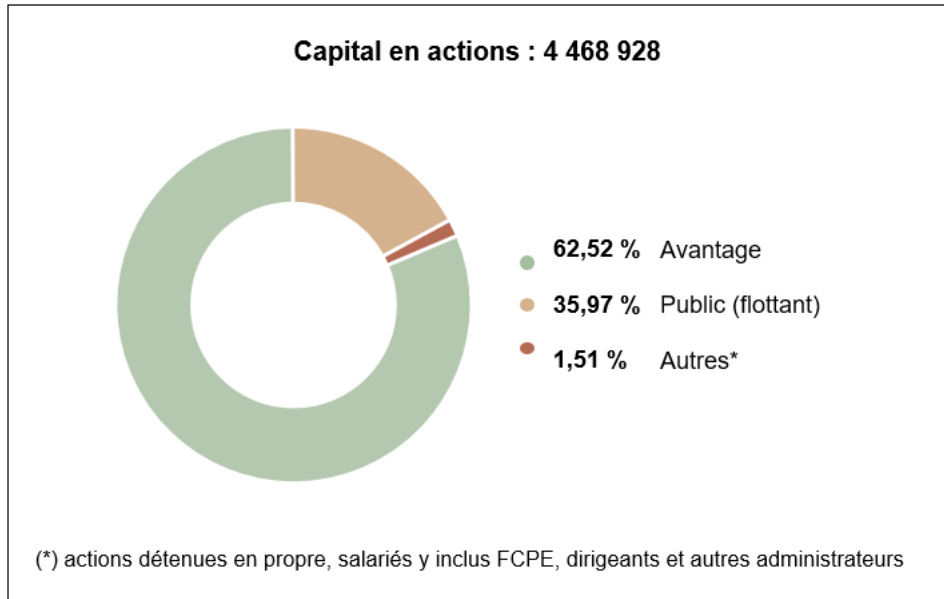
- Modalités d'amortissement des OCA : à moins que le droit de conversion n'ait été exercé, les OCA seront remboursées en totalité, au gré de la Société, (i) soit en un nombre d'actions nouvelles et/ou existantes de la Société déterminé conformément au ratio de conversion dans les deux (2) jours ouvrés après la date d'échéance, et les intérêts y afférents seront versés, (ii) soit en numéraire au pair à la date d'échéance, et les intérêts y afférents seront versés.
- Taux d'intérêt nominal : les OCA portent intérêt à compter de la date d'émission, au taux nominal annuel de 3,00%, payable à terme échu le 9 juillet de chaque année (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) et pour la première fois le 9 juillet 2022, soit 2,55 euros par OCA et par an.
- Taux de rendement actuariel annuel brut : Le taux de rendement actuariel annuel brut s'élève à 3,00%.
- Droits des porteurs d'OCA aux intérêts des OCA : en cas d'exercice du droit de conversion, aucun intérêt ne sera payé aux porteurs d'OCA au titre de la période courue entre la dernière date de paiement d'intérêts, ou le cas échéant la date d'émission, et la date à laquelle intervient la livraison des actions.
- Maintien des droits des porteurs d'OCA : le ratio de conversion sera ajusté en cas de réduction du capital de la Société et en cas d'opérations financières de la Société, notamment en cas de distribution d'un excédent de dividende.
- Représentant de la masse des porteurs : Aether Financial Services.

A titre informatif, le capital social s'élevait, au 31 mars 2026, à 4.468.934 euros divisé en 4.468.934 actions en circulation d'un (1) euro de nominal chacune suite à la conversion de nouvelles obligations convertibles en actions depuis le 1^{er} janvier 2026.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations ci-après concernant l'identité des actionnaires possédant plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% et 95% du capital de la Société telles que celles-ci ont été communiquées à la Société.

AVANTAGE (842 463 127 RCS PARIS) détenait, à la clôture de l'exercice 2025, 62,52% des actions de la Société, avec 2.793.812 actions (sur les 4.468.928 actions composant le capital social au 31 décembre 2025), soit plus de 50% du capital.

CERTARES ENRICO SARL détenait, à la clôture de l'exercice, 19,6% des actions de la Société, avec 877.217 actions (sur les 4.468.928 actions composant le capital social au 31 décembre 2025), soit plus de 15% du capital.



REPARTITION DU CAPITAL AU 31.12.2025	Nb actions
Avantage	2 793 812
Public (flottant)	1 607 293
Autres*	67 823
TOTAL:	4 468 928

Aucune aliénation d'actions n'a été effectuée au cours de l'exercice 2025 en vue de régulariser d'éventuelles participations croisées.

7.1.2 Droits de vote

Nous vous rappelons que la Société a introduit dans ses statuts (article 14.3) un droit de vote double, à compter du 6 juin 2006, en faveur de toutes les actions entièrement libérées à cette date et pour lesquelles il était justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

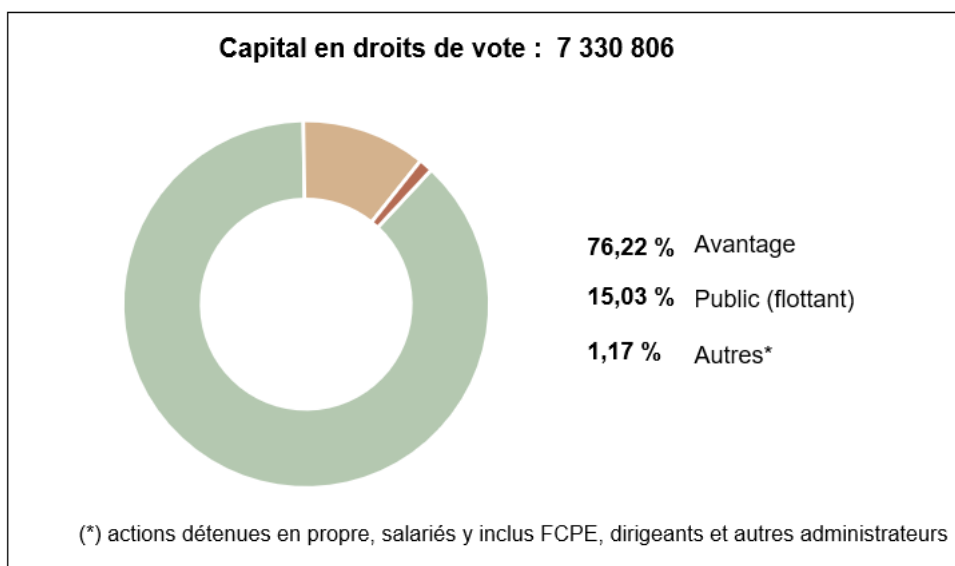
Par ailleurs, un droit de vote double est également conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Au 31 décembre 2025, le capital de la Société comprenait 7.332.715 droits de vote pour 4.468.928 actions ordinaires.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations ci-après concernant l'identité des actionnaires possédant plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% et 95% des droits de vote de la Société telles que celles-ci ont été communiquées à la Société.

AVANTAGE (842 463 127 RCS PARIS) détenait 76,22% des droits de vote de la Société, avec 5.587.624 droits de vote, soit plus de 66,66% des droits de vote.

CERTARES ENRICO SARL détenait 12% des droits de vote de la Société, avec 877.271 droits de vote, soit plus de 10% des droits de vote.



REPARTITION DES DROITS DE VOTE AU 31.12.2025	Nb droits de vote
Avantage	5 587 624
Public (flottant)	1 101 942
Autres*	86 027
TOTAL:	7 330 806

7.2 Evolution de l'action Voyageurs du Monde en bourse (Euronext Growth)

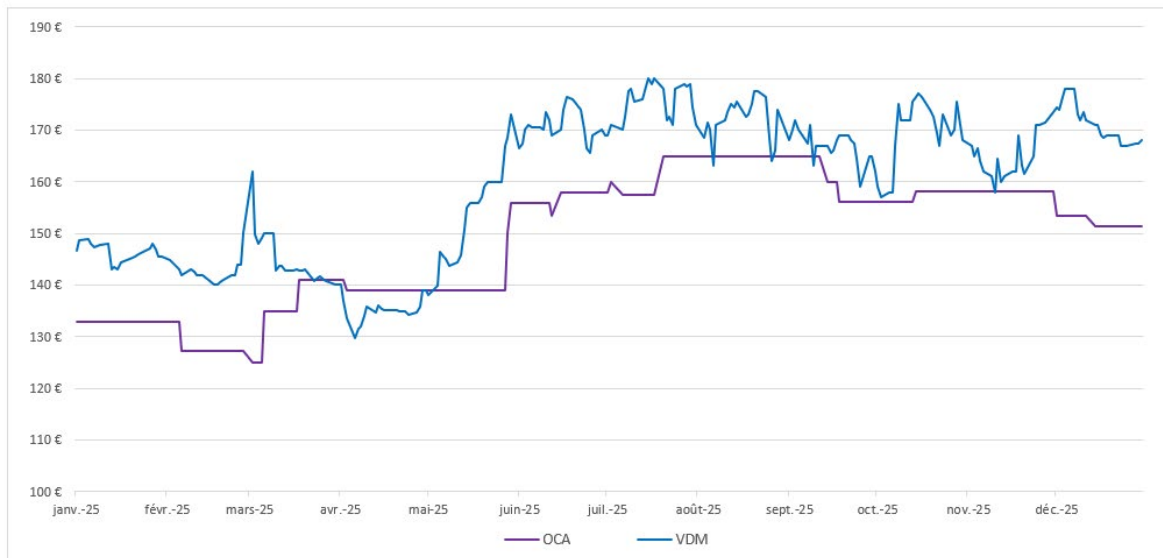
Au titre de l'exercice 2025, 15.582 transactions de l'action Voyageurs du Monde (contre 20.025 en 2024) ont été enregistrées au cours desquelles 176.185 actions ont été échangées (contre 379.166 en 2024), ce qui représente un volume de capitaux échangés de 27 751.566,24 euros (contre 52.442.645,65 euros en 2024) et un taux de rotation du capital de 3,70 % (contre 8,79% en 2024).

Introduit au cours de 20,30 euros le 7 juillet 2006, au cours de l'exercice 2025, l'action Voyageurs du Monde a connu un cours au plus haut de 180,0000 euros (contre 160,0000 euros en 2024) et au plus bas de 125,2000 euros (contre 115,0000 euros en 2024). Le cours moyen s'établit à 157,5138 euros (contre 138,3105 euros en 2024). L'action a enregistré une variation positive de 14,60 % au cours de l'année 2025 (contre une variation positive de 13,95% en 2024). Cette variation peut être mise en perspective avec celle des principaux indices boursiers au cours de l'année 2025 :

INDICES	TAUX
Euronext Growth AllShares	+ 7,64 %
CAC 40	+10,42 %
CAC MID&SMALL	+ 12,80 %
CAC SMALL	+ 53,41 %

L'évolution du cours est retracée dans le graphique ci-après :

Evolution du cours vs OCA



7.3 Rachat par la Société de ses propres actions : examen des précédentes autorisations au Conseil - proposition d'une nouvelle autorisation, avec faculté de subdélégation

7.3.1 En application des dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce :

(i) Il est tout d'abord rappelé que l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2024 avait autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à procéder à un programme de rachat d'actions (dans la limite de 43.180 actions sur une base de 4.318.061 actions composant le capital social à cette date), selon la finalité suivante :

- assurer l'animation du marché secondaire ou favoriser la liquidité des titres de la Société

Cette délégation avait une durée de 18 mois expirant le 02 décembre 2025 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale de la Société qui adopterait un nouveau programme de rachat d'actions.

Dans le cadre d'un contrat de liquidité par l'intermédiaire d'un PSI (Gilbert Dupont), le Conseil a fait usage de cette autorisation lors de sa séance du 05 juin 2025. Il a, dans ce cadre, fixé le prix d'achat unitaire maximum des actions à hauteur de 160 euros. Les transactions se sont toutefois faites au prix maximum de 147,5121 euros.

(ii) Puis, l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 juin 2025 a une nouvelle fois autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à procéder à un programme de rachat d'actions (dans la limite 344.092 actions sur une base de 3.440.925 actions composant le capital social à cette date), selon les finalités suivantes :

- favoriser la liquidité des titres de la Société ;
- remettre des actions, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;

- conserver les actions de la Société achetées et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe (étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société), fusion, scission ou apport, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés ;
- annuler les actions de la Société ainsi acquises, afin de rééquilibrer le capital.

Elle a fixé le prix d'achat unitaire maximum par action à hauteur de 200 euros.

Cette délégation a remplacé la délégation du 03 juin 2024 susvisée et a une durée de 18 mois expirant le 05 décembre 2026 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale de la Société qui adopterait un nouveau programme de rachat d'actions.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil a, lors de sa séance du 05 juin 2025, mis en œuvre le programme de rachat dans le cadre du contrat de liquidité susvisé. Les transactions ont été opérées depuis pour un prix maximum de 179,79 euros.

7.3.2 Au titre de ces programmes de rachat d'actions et au cours de l'exercice écoulé :

Contrat de liquidité

- Nombre d'actions achetées : 14.301, au cours moyen unitaire de 158,1753 euros pour un montant total de 2.262.064,76 euros.
- Nombre d'actions vendues : 13.562 au cours moyen unitaire de 156,9022 euros pour un montant total de 2.127.908,15 euros.
- Finalité des programmes de rachat : contrat de liquidité.
- Réallocation : néant.
- Frais de négociation : néant
- Nombre d'actions détenues en propre par la Société au 31/12/2025 au titre de cette finalité du programme de rachat d'actions : 1.909 (soit 0,0427% du capital social au 31/12/2025), d'une valeur nominale de 1 euro chacune, pour une valeur globale évaluée à 320.712 euros, compte tenu du cours de clôture du 31 décembre 2025 de 168 euros.

7.3.3. Nous vous proposons de consentir une nouvelle autorisation à votre Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour procéder, s'il le juge opportun, à un nouveau programme de rachat d'actions. Si vous autorisez cette nouvelle autorisation, elle mettrait fin à celle adoptée le 05 juin 2025 qui est visée au point 7.3.1 (ii) ci-avant.

Cette nouvelle autorisation pourrait donc permettre à la Société de racheter ses propres actions, conformément aux articles L.22-10-62 et suivants et L. 225-210 et suivants du Code de commerce et des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, en vue de poursuivre les finalités suivantes :

- assurer l'animation du marché secondaire ou favoriser la liquidité des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation ;
- remettre des actions, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
- conserver les actions de la Société achetées et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe (étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société), fusion, scission ou apport ;

- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés ;
- annuler les actions de la Société ainsi acquises, afin de rééquilibrer le capital.

La finalité visée au 2^{ème} tiret ci-avant permettrait notamment d'attribuer des actions rachetées aux porteurs d'obligations convertibles en actions, ce qui permettrait d'éviter la création de nouvelles actions, et par voie de conséquence, la dilution du capital social.

Elle s'opèrerait aux principales conditions suivantes :

- la part maximum du capital : 10% du nombre total d'actions composant le capital social à la date du rachat par le Conseil d'administration, en une ou plusieurs fois, soit, à titre indicatif, 446.893 actions sur la base de 4.468.934 actions en circulation composant le capital social à ce jour ;
- le montant global maximum destiné au programme de rachat d'actions susvisé, hors frais, s'élèverait à la somme de 98.316.460 euros ;
- le prix unitaire maximum d'achat des actions serait fixé à 220 euros.

Ce nombre maximal d'actions, le montant global maximum ainsi que le prix unitaire maximum d'achat susvisés seraient, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

Cette autorisation pourrait avoir une durée de 18 mois maximum courant à compter du vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ou expirerait antérieurement, à l'issue du vote de toute assemblée générale de la Société adoptant un nouveau programme de rachat d'actions.

Il est d'ores et déjà précisé que si vous adoptez une telle autorisation à consentir au profit de votre Conseil, il y aurait lieu également de vous prononcer corrélativement sur un projet de réduction du capital social, par voie d'annulation des actions ainsi rachetées. Cette décision serait adoptée aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires.

8. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS - ACTIONS GRATUITES

Participation des salariés au capital, options de souscriptions ou d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions (au 31 décembre 2025)

8.1 Au 31 décembre 2025, les salariés de la Société détiennent de manière nominative dans les conditions de l'article L. 225-102 du Code de commerce et par l'intermédiaire du FCPE Voyageurs du Monde Diversifié 60.113 actions Voyageurs du Monde et 74.451 droits de vote, représentant 1,35% du capital de la Société et 1,02 % des droits de vote.

8.2 Sur l'exercice 2025, la Société n'a pas émis ni consenti de stock-options (options de souscription ou d'achat d'actions).

Vous entendrez lecture des rapports spéciaux du Conseil d'administration relatifs d'une part, aux options d'achat d'actions émises par la Société et des sociétés qu'elle contrôle en application de l'article L. 225-184 du Code de commerce.

8.3 En revanche, sur l'exercice 2025, il a été consenti des actions gratuites. En effet, il est rappelé qu'afin de favoriser le développement de l'actionariat de certains salariés et d'accroître les éléments d'attachement et de fidélisation de ces derniers envers le Groupe, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2023 a, suivant les dispositions des articles L.225-197-1 à L.225-197-6 du Code de commerce, autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites, à son choix, d'actions ordinaires existantes de la Société et/ou, d'actions ordinaires nouvelles à émettre au profit (i) de certaines catégories de salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées (au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce) et/ou (ii) des mandataires sociaux de la Société répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, dans la limite de 1,301% du capital social.

Cette autorisation, d'une durée de 38 mois, a été mise en œuvre une nouvelle fois par votre Conseil d'administration lors de sa séance du 13 mai 2025.

A ce titre, nous vous renvoyons au rapport spécial du Conseil d'administration relatif aux actions gratuites, conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce.

9. ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE - MANDATAIRES SOCIAUX – CENSEURS

o Situation des mandataires sociaux et censeurs – Renouvellements de mandats

Le tableau ci-dessous précise pour chaque administrateur ou censeur, la dernière date de nomination ou de renouvellement et la date d'expiration de son mandat.

	NOM	MANDATS ET FONCTIONS	DERNIERE DATE DE NOMINATION / RENOUVELLEMENT	DATE DE FIN DE MANDAT
1.	Jean-François RIAL	Administrateur, non salarié	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
		Président Directeur Général	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025

2.	Alain CAPESTAN	Administrateur, non salarié	03.06.2024	AGO 2028 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2027
		Directeur Général Délégué	03.06.2024	AGO 2028 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2027
3.	Lionel HABASQUE	Administrateur, non salarié	15.06.2023	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
		Directeur Général Délégué	15.06.2023	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
4.	Frédéric MOULIN	Administrateur, non salarié	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
		Directeur Général Délégué	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
5.	Loïc MINVIELLE	Administrateur, non salarié	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
		Directeur Général Délégué	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
6.	Annie CONTRA FERTON	Administratrice indépendante	03.06.2024	AGO 2028 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2027
7.	Philippe CHEREQUE	Administrateur	05.06.2025	AGO 2029 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2028
8.	Philippe GRANGEON	Administrateur indépendant	05.06.2025	AGO 2029 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2028
9.	Constance BENQUE	Administratrice indépendante	15.06.2023	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
10.	Nathalie BELLOIR	Administratrice	05.06.2025	AGO 2029 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2028

11.	Crédit Mutuel Equity SCR (317 586 220 RCS PARIS), représentée par Caroline GIRAL-DEPPEN	Administrateur	15.06.2023	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
12.	Avantage (842 463 127 RCS PARIS) représentée par Emeline BORDIER	Administrateur	15.06.2023	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
13.	Isabelle ZEARO	Administrateur représentant les salariés	05.06.2025 (Désignation par le CSE)	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
14.	Alexandre THERY	Administrateur représentant les salariés	05.06.2025 (Désignation par le CSE)	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
	Montefiore Investment S.A.S., représentée par Téodora ALAVOIDOV	Censeur	03.06.2024	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
	BNP Paribas Développement SA, représentée par Jean-Charles MOULIN	Censeur	05.06.2025	AGO 2028 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2027
	Crédit Mutuel Equity S.A. (562 118 299 RCS Paris), représentée par Madame Christine DUBUS	Censeur	05.06.2025	AGO 2028 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2027
	Bpifrance Investissement S.A.S (433 975 224 RCS CRETEIL) représentée par Monsieur Serge MESGUICH	Censeur	03.06.2024	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
	Jacques MAILLOT	Censeur	03.06.2024	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
	Gérard BREMOND	Censeur	03.06.2024	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026

Comme exposé l'an dernier, la Société a dépassé, au titre de deux exercices consécutifs, le seuil de 1.000 salariés prévu à l'article L. 225-27-1 du Code de commerce. Vous constaterez que le Comité Social et Economique a désigné dans ce cadre deux administrateurs représentant les salariés au Conseil d'administration (points 13 et 14 du tableau ci-dessus).

Par ailleurs, nous vous proposons à l'occasion de la présente Assemblée Générale de renouveler, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se réunira en 2030 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2029, les mandats d'administrateurs suivants qui arrivent à expiration :

- Monsieur Jean-François RIAL,
- Madame Frédéric MOULIN, et
- Monsieur Loïc MINVIELLE.

Si vous approuvez ces renouvellements, le nombre d'administrateurs sera de quatorze (14) et composé de six (6) femmes et de huit (8) hommes, de sorte que la Société respectera les règles relatives à la mixité au sein du Conseil d'Administration (article L. 225-18-1, al.1 du C.Com).

Toutes informations concernant ces candidatures ont été tenues à votre disposition.

- **Rémunérations des administrateurs**

Nous vous proposons de fixer à titre de rémunération des administrateurs, hors mandataires sociaux (directeurs généraux), un montant global de cent cinquante-deux mille euros (152.000€) au titre de l'exercice 2025.

- **Informations concernant les transactions réalisées par les dirigeants ou responsables de haut niveau et leurs proches sur les titres Voyageurs du Monde**

La Société a été notifiée, au cours de l'année 2025, des opérations suivantes sur les titres qu'elle a émis excédant 20.000 euros réalisées par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, à savoir les membres du Conseil d'administration de la Société, les dirigeants de la Société et/ou leurs proches ou les responsables de haut niveau de la Société et/ou leurs proches :

- Le 13 mai 2025, de la conversion, par la société BPIFRANCE INVESTISSEMENT SAS (censeur au sein du Conseil d'administration de la Société), de 47.058 OCA Réservées Voyageurs du Monde, lui ayant permis de souscrire 53.985 actions ordinaires nouvelles Voyageurs du Monde d'un (1) euro de valeur nominale chacune.
- Le 13 mai 2025, de la conversion, par la société CREDIT MUTUEL EQUITY SCR (administrateur de la Société), de 70.588 OCA Réservées Voyageurs du Monde, lui ayant permis de souscrire 80.978 actions ordinaires nouvelles Voyageurs du Monde d'un (1) euro de valeur nominale chacune.
- Le 27 mai 2025, de la conversion, par la société CERTARES (administrateur de la Société), de 764.705 OCA Réservées Voyageurs du Monde, lui ayant permis de souscrire 877.271 actions ordinaires nouvelles Voyageurs du Monde d'un (1) euro de valeur nominale chacune.

10. CONTROLE DE LA SOCIETE

- **Commissariat aux comptes**

Notre Société est contrôlée par :

1°) les commissaires aux comptes titulaires suivants :

- Cabinet Grant Thornton (nomination initiale par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15/06/2015 ; mandat renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10/06/2021), dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée 2028 qui statuera sur les comptes clos le 31/12/2027 ;
- KPMG S.A. (nomination initiale par l'Assemblée Générale Ordinaire du 09/06/2016 ; mandat renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 09/06/2022), dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée 2028 qui statuera sur les comptes clos le 31/12/2027 ;

2°) le commissaire aux comptes suppléant suivant :

- Institut de Gestion et d'Expertise Comptable – IGEC (nomination initiale par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15/06/2011 ; mandat renouvelé par les Assemblées Générales Ordinaires du 15/06/2015 et du 10/06/2021), dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée 2028 qui statuera sur les comptes clos le 31/12/2027 ;

Vous constaterez qu'aucun mandat de Commissaire aux comptes n'arrive à expiration à l'issue la présente Assemblée.

- **Point sur la certification des informations en matière de durabilité**

Nous vous informons que, conformément au calendrier d'entrée en vigueur de la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) tel que modifié par la directive européenne dite « Stop the Clock » (Dir. UE 2025/794 du 14 avril 2025, transposée en droit français par la loi n° 2025-391 du 30 avril 2025), l'obligation pour Voyageurs du Monde de publier des informations en matière de durabilité ne s'appliquera finalement qu'à compter de l'exercice 2027, pour une première publication en 2028.

Dans ce contexte, la nomination de KPMG SA en qualité de commissaire aux comptes chargé de la certification des informations en matière de durabilité, décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2025 sous condition suspensive du fait que la Société soit effectivement soumise à cette obligation au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, est devenue caduque en raison du report du calendrier réglementaire.

11. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Nous vous renvoyons au rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (cf. Volume 4 – Rapport des commissaires aux comptes du rapport annuel) s'agissant des transactions effectuées par la Société avec des parties liées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Par ailleurs, nous vous invitons également à vous reporter à la section 13.2. « Conventions conclues sur l'exercice entre un dirigeant ou un actionnaire significatif ou une filiale » du rapport sur le gouvernement d'entreprise inclus dans le présent rapport de gestion.

12. PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES STATUTS

12.1 Proposition de modification des articles 18 et 21 des statuts de la Société relatives à la limite d'âge des dirigeants

Afin de préciser les modalités d'application de la limite d'âge des dirigeants mandataires sociaux (Président du Conseil et/ou Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués) et d'harmoniser leur limite d'âge, il est proposé de modifier les dispositions des articles 18 et 21 des statuts relatives à la limite d'âge desdits dirigeants, comme suit selon le dirigeant concerné : « Le [Directeur Général / Directeur Général Délégué / (Vice-)Président du CA] est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la première Assemblée Générale qui suit son soixante-dixième (70ème) anniversaire. »

Ces modifications statutaires font l'objet de la 13^{ème} résolution.

12.2 Dans le cadre du décret n°2026-94 du 13 février 2026

Afin de se conformer au nouveau décret n°2026-94 du 13 février 2026 « relatif à la modernisation des modalités de communication avec leurs actionnaires de certaines sociétés commerciales », et en particulier son article 3, lequel prévoit que les sociétés anonymes pourront désormais, à l'égard de leurs actionnaires (ou obligataires) nominatifs, satisfaire aux obligations de convocation par voie électronique, nous vous proposons de modifier l'article 27 des statuts de la Société.

Conformément à la date d'entrée en vigueur de l'article 3 du décret susvisé (assemblées générales convoquées à compter du 1er juillet 2026), cette modification statutaire prendrait effet à compter du 1^{er} juillet 2026.

Ces modifications statutaires font l'objet de la 14^{ème} résolution.

13. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

13.1 Informations concernant les mandataires sociaux

- Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 225-37-4 1°) du Code de commerce, figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social.

	NOM	MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES DE VOYAGEURS DU MONDE (PERSONNES PHYSIQUES ET REPRESENTANTS DES PERSONNES MORALES)
1.	Jean-François RIAL <i>Président Directeur Général et administrateur, non salarié</i>	<p><u>En France :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - AVANTAGE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur - COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - TERRES D'AVENTURE S.A.S., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - NOMADE AVENTURE S.A.S., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LIVRES ET OBJETS DU MONDE S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LACASADCARLA S.A.S.U., en qualité de Président - LACASADETOM S.A.S.U., en qualité de Président - MES ENFANTS M'ONT DIT S.A.S., en qualité de Président - GREEN TROTTER S.A.S., en qualité de Président - LA CLASSE D'UNE FERME DU PERCHE S.A.S., en qualité de Président - LE RESTAURANT DE LA FERME DU PERCHE S.A.S., en qualité de Président - REFFETORIO MADELEINE, en qualité de Président <p><u>A l'étranger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - LA VILLA NOMADE S.A. (MAROC), en qualité d'administrateur - VOYAGEURS D'EGYPTE S.A.E. (EGYPTE), en qualité de Président du Conseil d'administration - VOYAGES SUR LE NIL S.A.E. (EGYPTE), en qualité de Président Directeur Général et de représentant de VOYAGEURS DU MONDE S.A., administrateur - SATYAGRAHA'S GUEST HOUSE PTY LTD (AFRIQUE DU SUD), en qualité de Directeur Général, de Président du Conseil d'administration et d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE S.A. (SUISSE), en qualité de Président Directeur Général et administrateur - VOYAGEURS DU MONDE UK LIMITED (ROYAUME-UNI), en qualité d'administrateur

		<ul style="list-style-type: none"> - ORIGINAL TRAVEL COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - ORIGINAL TRAVEL TRANSPORT COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - QUAERO CAPITAL SA (SUISSE) en qualité de membre du Conseil de surveillance - EJ-C INC (USA) en qualité d'administrateur - EXTRAORDINARY JOURNEYS INC (USA) en qualité d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE KK (JAPON), en qualité d'administrateur et de Président
2.	<p>Alain CAPESTAN <i>Directeur Général Délégué, Vice-Président du Conseil d'administration et administrateur, non salarié</i></p>	<p><u>En France :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - AVANTAGE S.A., en qualité de Président Directeur Général et d'administrateur - COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - TERRES D'AVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - NOMADE AVENTURE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LIVRES ET OBJETS DU MONDE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - BYNATIV S.A.S., en qualité de Président - ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A. (Président), et en qualité de Directeur Général - CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - SIX ET SEPT INVESTISSEMENT S.A.S.U. en qualité de Président - CINQ NEUF SIX S.A.S.U. en qualité de Président - TREIZE INVESTISSEMENT S.A.S. en qualité de Président - EZIO, en qualité d'administrateur <p><u>A l'étranger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ICELANDIC TRAVEL COMPANY (ISLANDE), en qualité de Président Directeur Général - LA VILLA NOMADE S.A. (MAROC), en qualité de Président du Conseil d'administration et d'administrateur - VOYAGEURS D'EGYPTE S.A.E. (EGYPTE), en qualité de (i) représentant permanent de VOYAGEURS DU MONDE S.A. (administrateur) et (ii) d'administrateur - MAROC SUR MESURE (MAROC), en qualité de co-gérant - VOYAGES SUR LE NIL S.A.E (EGYPTE), en qualité de représentant de VOYAGEURS DU MONDE S.A., administrateur - GSM TRAVEL & TOURISM LIMITED (GRECE), en qualité de gérant - SATYAGRAHA'S GUEST HOUSE PTY LTD (AFRIQUE DU SUD), en qualité d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE S.A. (SUISSE), en qualité d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE CANADA INC. (CANADA), en qualité de Vice-Président et d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE UK LIMITED (ROYAUME-UNI), en qualité d'administrateur - ORIGINAL TRAVEL COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - ORIGINAL TRAVEL TRANSPORT COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI) en

		<p>qualité d'administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> - KE ADVENTURE TRAVEL LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - MICKLEDORE TRAVEL LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - EJ-C INC (USA) en qualité d'administrateur - EXTRAORDINARY JOURNEYS INC (USA) en qualité d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE KK (JAPON), en qualité de Vice-Président et d'administrateur
3.	<p>Lionel HABASQUE <i>Directeur Général Délégué et administrateur, non salarié</i></p>	<p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AVANTAGE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur - COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - TERRES D'ADVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - NOMADE ADVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LIVRES ET OBJET DU MONDE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A.(Président), et en qualité de Directeur Général - LA PELERINE E.U.R.L., en qualité de gérant - LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - REMIUP S.A.S., en qualité de Président - ANTOINEUP S.A.S., en qualité de Président - TOCARE S.A.S., en qualité de Président - FONDS DE DOTATION MAROUE, en qualité de Président - ASSOCIATION FRANCE VELO TOURISME, en qualité d'administrateur - HOTELPLUS S.A.S., en qualité de Président - ATLAS S.C., en qualité de Gérant <p>A l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LA VILLA NOMADE S.A. (MAROC), en qualité d'administrateur - VOYAGES SUR LE NIL S.A.E (EGYPTE), en qualité de représentant de VOYAGEURS DU MONDE S.A., administrateur - SATYAGRAHA'S GUEST HOUSE PTY LTD (AFRIQUE DU SUD), en qualité d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE S.A. (SUISSE), en qualité d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE CANADA INC. (CANADA), en qualité d'administrateur - Le Monde à Vélo Inc. (CANADA), en qualité d'administrateur - LIVELIHOODS FUND SICAV SIF (LUXEMBOURG), en qualité d'administrateur - KE ADVENTURE TRAVEL LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - MICKLEDORE TRAVEL LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - CICLOTURISME I MEDI AMBIENT, S.L. (ESPAGNE), en qualité d'administrateur
4.	<p>Frédéric MOULIN <i>Directeur Général</i></p>	<p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AVANTAGE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et

	<i>Délégué et administrateur, non salarié</i>	<p>d'administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> - COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - TERRES D'AVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - NOMADE AVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LIVRES ET OBJET DU MONDE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président, - LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président
5.	Loïc MINVIELLE <i>Directeur Général Délégué et administrateur, non salarié</i>	<p>AVANTAGE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> - COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - TERRES D'AVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - NOMADE AVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LIVRES ET OBJET DU MONDE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président, - LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président
6.	Annie CONTRA FERTON <i>Administratrice indépendante, non salarié</i>	<ul style="list-style-type: none"> - I&P AFRIQUE ENTREPRENEURS (IPAE) (ILE MAURICE), en qualité d'administratrice - ULTRAMAILLE S.A. (MADAGASCAR), en qualité d'administratrice - MIRAKAP S.A (MADAGASCAR), en qualité d'administratrice - LIBERTIFY, en qualité d'administratrice
7.	Philippe CHEREQUE <i>Administrateur, non salarié</i>	<p>AVANTAGE S.A., en qualité d'administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> - KOLET (981 094 261 RCS PARIS), en qualité d'administrateur - INTERNOVA TRAVEL NETWORK LLC (U.S.A.), en qualité d'administrateur
8.	Philippe GRANGEON <i>Administrateur indépendant, non salarié</i>	<ul style="list-style-type: none"> - EMEIS (401 251 566 RCS NANTERRE), en qualité d'administrateur - DOCAPOSTE (FILIALE DU GROUPE LA POSTE), en qualité de membre du Conseil d'orientation - VIARTE, en qualité de membre de l'<i>Advisory Board</i> - THINK TANK "DESTIN COMMUN", en qualité de membre du conseil d'orientation
9.	Constance BENQUE <i>Administratrice</i>	<p>A. FONCTIONS AU SEIN DU GROUPE LAGARDERE NEWS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - HACHETTE FILIPACCHI PRESSE S.A., en qualité de Présidente-

	<i>indépendante, non salarié</i>	<p>Directrice Générale et administratrice</p> <ul style="list-style-type: none"> - LAGARDERE GLOBAL ADVERTISING S.A.S., en qualité de Présidente - LAGARDERE ACTIVE S.A.S.U, en qualité de Présidente - LAGARDERE MEDIA NEWS S.A.S.U, en qualité de Présidente - PRINCE PROD (EX MATCH) PROD S.A.S.U, en qualité de Présidente <p>B. FONCTIONS AU SEIN DU GROUPE LAGARDERE RADIO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LAGARDERE ACTIVE BROADCAST S.A. (MONACO), en qualité Présidente déléguée et administratrice - EUROPE 1 TELECOMPAGNIE S.A.S., en qualité de Présidente - EUROPE NEWS SNC, en qualité de Gérante - EUROPE 1 DIGITAL SARL, en qualité de Gérante - EUROPE 2 ENTREPRISES S.A.S.U., en qualité de Présidente - EUROPE 2 REGIONS S.A.S.U., en qualité de Présidente - EUROPE 2 AJACCIO, en qualité de Présidente et Membre de l'association - LES EDITIONS MUSICALES FRANÇOIS 1^{ER} S.N.C., en qualité de Gérante - RFM AJACCIO S.A.R.L., en qualité de Gérante - RFM ENTREPRISES S.A.S.U., en qualité de Présidente - RFM EST S.A.R.L., en qualité de cogérante - RFM REGIONS S.A.S.U., en qualité de Présidente <p>C. MANDATS EN DEHORS DU GROUPE LAGARDERE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interparfums, en qualité d'administratrice - Outre-Mer R -Plan, Corsair s.a.s., en qualité d'administratrice indépendante et membre du Conseil de Surveillance - Fondation Air France, en qualité d'administratrice
10.	Nathalie BELLOIR <i>Administratrice, salariée de la Société</i>	Pas d'autres mandats
11.	Crédit Mutuel Equity SCR , Administrateur, représentée par Madame Caroline Giral-Deppen	<p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AVANTAGE S.A., en qualité de représentante permanente de Crédit Mutuel Equity S.A., membre du Conseil d'administration - FPCI CROISSANCE 2, en qualité de représentante permanente de Crédit Mutuel Equity SCR, membre du Comité d'investissement - GROUPE IDEC, en qualité de représentante permanente de Crédit Mutuel Equity SCR, membre du Comité Stratégique
12.	AVANTAGE S.A. <i>Administrateur, représentée par Madame Emeline Bordier, salariée de la Société</i>	<p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AVANTAGE S.A., en qualité d'administratrice - ERTA ALE DEVEMPEMENT S.A.S., en qualité de Directrice Générale Déléguée
13.	Isabelle ZEARO <i>Administrateur représentant les salariés</i>	Pas d'autres mandats
14.	Alexandre THERY <i>Administrateur représentant les salariés</i>	Pas d'autres mandats

○ Fréquence des réunions du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'administration s'est réuni cinq fois, selon la périodicité suivante :

- 08 avril 2025 (taux de participation des administrateurs : 100%) ;
- 13 mai 2025 (taux de participation des administrateurs : 100%) ;

- 05 juin 2025 (taux de participation des administrateurs : 83%) ;
- 07 octobre 2025 (taux de participation des administrateurs : 92%) ;
- 18 décembre 2025. (taux de participation des administrateurs : 100%).

- o Comité du Conseil d'administration

Il est rappelé que le Conseil d'administration du 14 février 2023 a décidé la création, en son sein, d'un Comité des rémunérations dont les principales modalités d'organisation et de fonctionnement sont fixées dans le Règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Les membres de ce comité sont actuellement les suivants, étant précisé que la durée de leur mandat coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur ou de censeur (selon le cas) du Conseil d'administration :

- 1) Monsieur Philippe GRANGEON, administrateur indépendant,
- 2) Madame Constance BENQUE, administratrice indépendante,
- 3) Monsieur Philippe CHEREQUE, administrateur,
- 4) Crédit Mutuel Equity SCR S.A.S. (317 586 220 RCS Paris), représentée par Madame Caroline GIRAL, administrateur.

Monsieur Philippe GRANGEON a été nommé en qualité de Président de ce comité.

Le Comité des rémunérations a pour missions :

- (i) d'examiner et de proposer au Conseil d'administration de l'ensemble des éléments, conditions, montant et/ou modalité de calcul de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société, comprenant leur rémunération fixe et variable mais également, le cas échéant, les options de souscription ou d'achat d'actions, les attributions d'actions de performance (telle qu'attributions gratuites d'actions), les régimes de retraite et de prévoyance, les indemnités de départ (volontaire ou forcé), les avantages en nature ou particuliers et tout éventuel autre élément de rémunération directe ou indirecte (à court, moyen ou long terme) pouvant constituer un élément de rémunération de ces derniers ;
- (ii) d'examiner et de proposer au Conseil d'administration du montant et de la méthode de répartition de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration ;
- (iii) d'examiner et de rendre des avis sur la politique de rémunération des directeurs généraux / directeurs généraux adjoints, mandataires ou non, des filiales significatives.

Le Comité des rémunérations donne par ailleurs son avis, formule des recommandations et avis au Conseil d'administration concernant tous sujets et/ou projets en lien avec la rémunération des personnes concernées ci-dessus et peut proposer, au sein du Groupe, la mise en place d'outils capitalistiques de fidélisation (notamment actions gratuites, stock-options, BSPCE...) et l'identité des salariés et/ou mandataires de la Société et/ou de ses filiales pouvant en bénéficier.

- o Rémunérations des mandataires sociaux

La Société n'entrant pas dans le champ d'application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce et n'étant adhérente à aucun code de gouvernance, elle n'est en principe pas tenue de communiquer les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux. Celle-ci s'inspirant toutefois ponctuellement du code MIDDLENEXT quand elle le juge opportun (notamment au regard de sa taille et des différents enjeux, notamment de transparence en termes de gouvernance), vous trouverez ci-après les éléments de rémunération et autres avantages reçus par les cinq dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société, étant précisé que les Directeurs Généraux Délégués de la Société ne sont pas salariés de la Société.

Les dirigeants perçoivent une rémunération fixe ainsi que, le cas échéant, une rémunération variable, toutes deux proposées par le Comité des rémunérations dont ils ne sont pas membres et adoptées par le Conseil d'administration.

S'agissant de la rémunération variable 2025, celle-ci a été déterminée comme suit par le Conseil d'administration des 23 avril 2024 et 08 avril 2025 :

- son montant global est calculé sur un pourcentage de l'EBIT 2025 ;
- ce montant est ajusté (10% à la baisse ou à la hausse) selon la réalisation :
 - o de trois critères financiers pour 70% [variation du chiffre d'affaires (20%), de l'EBITDA (35%) et du taux de marge brute (15%) par rapport au budget de l'année concernée]
 - et
 - o de deux critères extra financiers pour 30% [objectif de pourcentage d'absorption carbone des entités françaises du Groupe (15%) et objectif de pourcentage de la richesse créée redistribuée aux salariés (15%)]

Pour chacun de ces critères est prévu un seuil, une cible et un maximum.

13.2 Conventions conclues sur l'exercice entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Néant.

13.3. Délégations de pouvoirs et/ou de compétence en matière d'augmentation de capital

Conformément à l'article L. 225-37-4 3°) du Code de commerce, figure ci-après un tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs et/ou de compétence en matière d'augmentation de capital en cours de validité.

Nature de l'augmentation du capital envisagée	Augmentation de capital par incorporation, au choix du Conseil d'administration, de réserves, report à nouveau, bénéfiques ou primes, et ce, à due concurrence de la valeur nominale des actions ordinaires nouvelles à émettre en vue de leur attribution définitive aux bénéficiaires d'actions gratuites en application des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et de l'autorisation consentie par l'AGE du 15/06/2023 ainsi que des décisions du Conseil d'administration mettant en œuvre ladite autorisation.
Date de l'Assemblée Générale et n° de la résolution	15/06/2023 15 ^{ème} résolution
Durée	38 mois
Montant nominal maximum de l'opération	1,301 % du capital social existant au jour de l'attribution d'actions gratuites décidée par le Conseil d'administration.
Utilisation au cours de l'exercice 2025	Non.

Par ailleurs, dans le cadre de l'emprunt obligataire en cours (OCA), le Conseil d'administration dispose du pouvoir de constater la conversion des obligations en actions, se traduisant par des augmentations de capital différées.

* * *

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile de nous demander.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer, par votre vote, en faveur des résolutions que nous soumettons à votre approbation, et de donner à chacun des administrateurs actuellement en exercice et aux Commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leur mission.

Le Conseil d'administration
Monsieur Jean-François RIAL